



HAL
open science

Le (cyber)harcèlement : connaissances et modes d'actions des élèves et des enseignants face au (cyber)harcèlement

Lisa Pointurier

► To cite this version:

Lisa Pointurier. Le (cyber)harcèlement : connaissances et modes d'actions des élèves et des enseignants face au (cyber)harcèlement. Education. 2024. dumas-04843675

HAL Id: dumas-04843675

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04843675v1>

Submitted on 17 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Mémoire

Présenté pour l'obtention du Grade de

MASTER

« Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »

Mention 2nd degré, Professeur des Lycées et Collèges,

LE (CYBER)HARCELEMENT

Connaissances et modes d'actions des élèves et des enseignants face au (cyber)harcèlement

Présenté par
POINTURIER Lisa

Sous la direction de :
MOULY Arnaud

Grade :
Enseignant chercheur

Année universitaire 2023-2024

Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement mon directeur de mémoire, Monsieur Arnaud MOULY, qui m'a orientée pendant ces deux années sur les pistes à suivre dans mes recherches et expérimentations.

Je remercie également mes tuteurs, Madame Séverine GIROD et Monsieur Sébastien GRAIGNIC, qui ont toujours été présents pour m'accompagner en cette année de stage, qui m'ont donné des conseils très précieux pour améliorer ma pratique et qui ont bien voulu partager mes questionnaires.

Je remercie aussi le lycée Duhamel et le collège Victor Hugo de m'avoir accueilli en stage durant cette année.

Je remercie tous les élèves et les enseignants qui ont participé à mes questionnaires, sans qui ce travail de recherche n'aurait pu être réalisé.

Enfin, je remercie mes collègues de Master MEEF SVT pour leur participation, leur soutien et leur bonne humeur.

Table des matières

Table des figures.....	6
Table des tableaux.....	7
Partie 1 : Introduction générale	8
Partie 2 : État de l'art.....	10
I. Le harcèlement scolaire	10
1. Vers une définition du harcèlement scolaire	10
1.1 Le rôle du groupe ou de l'individu	10
1.2 Des profils types d'harcumeurs	10
1.3 Le harcèlement est-il intentionnel	11
2. Les caractéristiques du harcèlement scolaire	11
3. Filles et garçons, maltraitent-ils différemment	12
4. Les chiffres du harcèlement	12
II. Le cyberharcèlement	13
1. Définition générale	13
1.1 Morcellement et démultiplication des rôles.....	13
1.2 L'absence de face-à-face	14
1.3 Un défaut d'empathie	14
2. Les caractéristiques du cyberharcèlement	15
3. Mode d'action et de communication	15
3.1 Le téléphone portable	16
3.2 Les messageries instantanées.....	16
3.3 Les forums, chats, jeux	16
3.4 Les e-mails.....	16
3.5 Les réseaux sociaux	16
3.6 Concours sur internet.....	17
3.7 Usurpation d'identité	17
4. Agresseurs et pairs : de nouveaux profils	17
4.1 Les harcumeurs	17
4.1.1 Power-hungry (les avides de pouvoir).....	17
4.1.2 Mean girls (mauvaises filles ou filles malicieuses).....	18
4.1.3 Revenge of nerds	18
4.1.4 Vengeful angels (les anges vengeurs).....	18
4.1.5 Inadvertent bullies (les étourdies, les cyberharcumeurs par inadvertance)	18
4.1.6 Because I can (parce que je peux)	19
4.2 Du côté des témoins.....	19
4.2.1 Les supporters	19
4.2.2 Les défenseurs.....	19
4.2.3 Les observateurs	19
4.2.4 Les relayeurs	19
4.2.5 Les surenchérisseurs	20
4.2.6 Les modérateurs.....	20
5. Des enquêtes alarmantes	20
5.1 L'utilisation du téléphone portable et de l'ordinateur	21
5.1.1 L'accès au téléphone portable.....	21
5.1.2 L'absence de téléphone portable.....	21

5.1.3	L'accès au téléphone portable protège-t-il du harcèlement	21
5.1.4	L'accès à un ordinateur	22
5.2	Les réseaux sociaux	22
III.	Mode d'action du personnel d'éducation	23
1.	Identification des besoins	23
2.	Les acteurs de la prévention du harcèlement	23
2.1	Les acteurs de prévention internes à l'établissement	23
2.2	Les acteurs de prévention externes à l'établissement	25
3.	Les stratégies de prévention	26
3.1	Parler du harcèlement	26
3.2	Établissez un code de conduite	26
3.3	Le rôle de l'éducation à	26
3.3.1	L'éducation à l'empathie	26
3.3.2	L'éducation aux médias et à l'information	27
3.4	Activités contre le harcèlement	27
3.4.1	Collage	27
3.4.2	Que feriez-vous	27
3.4.3	Journal de classe	27
3.4.4	Groupe d'élèves maltraitants	28
3.4.5	Lettre à un élève harceleur	28
4.	Les stratégies pour agir	28
4.1	Comment aider les victimes	28
4.2	Les élèves harceleurs ont aussi besoin d'aide	29
5.	Approches juridiques	29
	Partie 3 : Problématique et hypothèses	31
	Partie 4 : Matériel et méthodes	32
I.	Matériel	32
1.	La conception du questionnaire	32
2.	La population	37
II.	Méthode d'investigation	37
1.	Élaboration	37
2.	Diffusion	39
3.	Traitement des résultats	39
	Partie 5 : Résultats et discussion	41
I.	Résultats	41
1.	Étude de la population élève	41
1.1	Caractéristique générale de la population élève	41
1.2	Reconnaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire	41
1.3	Connaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire	42
1.4	Données relatives au sexe	43
1.5	Données relatives à la classe	44
2.	Étude de la population enseignante	46
2.1	Caractéristique générale de la population enseignante	46
2.2	Reconnaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire	46
2.3	Connaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire	47
2.4	Moyens d'actions face au cyberharcèlement/harcèlement scolaire	47
2.5	Données relatives au sexe	48
2.6	Données relatives à l'ancienneté	49

<i>II. Discussion</i>	51
<i>Conclusion</i>	55
<i>Bibliographie</i>	56
<i>Annexes</i>	57

Table des figures

FIGURE 1: RELATION TRIANGULAIRE DU HARCELEMENT ET DU CYBERHARCELEMENT (BELLON & GARDETTE, 2017)	17
FIGURE 2 : TABLEAU PRESENTANT LE TAUX DE VICTIMES DE CYBERHARCELEMENT (BELLON & GARDETTE, 2017)	20
FIGURE 3 : CROISSEMENT NIVEAU DE CLASSE / SOCIABILITE CHEZ LES ELEVES NE POSSEDANT PAS DE TELEPHONE PORTABLE (BELLON & GARDETTE, 2017)	21

Table des tableaux

TABLEAU 1: CARACTERISTIQUE GENERALE DE LA POPULATION ELEVE	41
TABLEAU 2: RECONNAISSANCE DU CYBERHARCELEMENT/HARCELEMENT SCOLAIRE DE LA POPULATION ELEVE...	42
TABLEAU 3: CONNAISSANCE DU CYBERHARCELEMENT/HARCELEMENT SCOLAIRE DE LA POPULATION ELEVE.....	43
TABLEAU 4: CARACTERISTIQUE DE LA POPULATION ELEVE SELON LE SEXE	44
TABLEAU 5: CARACTERISTIQUE DE LA POPULATION ELEVE SELON LA CLASSE	45
TABLEAU 6: CARACTERISTIQUE GENERALE DE LA POPULATION ENSEIGNANTE	46
TABLEAU 7: RECONNAISSANCE DU CYBERHARCELEMENT/HARCELEMENT SCOLAIRE DE LA POPULATION ENSEIGNANTE	46
TABLEAU 8: CONNAISSANCE DU CYBERHARCELEMENT/HARCELEMENT SCOLAIRE DE LA POPULATION ENSEIGNANTE	47
TABLEAU 9: MOYENS D'ACTIONS DE LA POPULATION ENSEIGNANTE	48
TABLEAU 10: CARACTERISTIQUE DE LA POPULATION ENSEIGNANTE SELON LE SEXE	49
TABLEAU 11: CARACTERISTIQUE DE LA POPULATION ENSEIGNANTE SELON L'ANCIENNETE	50

Partie 1 : Introduction générale

Depuis les premières recherches académiques dans les années 1970 mettant en lumière les effets néfastes du harcèlement scolaire, jusqu'à l'émergence du cyberharcèlement avec l'avènement d'Internet grand public dans les années 1990 (*Mishna, 2012 ; Tokunaga, 2010*), ces formes de violence ont profondément marqué l'expérience des jeunes dans les écoles à travers le monde.

Le harcèlement scolaire, sous diverses formes, existe depuis des décennies, voire des siècles. Dans les sociétés traditionnelles, les enfants peuvent avoir été soumis à des formes de harcèlement physique ou verbal au sein de leurs communautés éducatives. Cependant, ce n'est que relativement récemment, à mesure que les sociétés ont commencé à reconnaître les droits des enfants et à promouvoir des environnements d'apprentissage sûrs et bienveillants, que le harcèlement scolaire est devenu un sujet de préoccupation majeur.

Le développement des technologies de l'information et de la communication a introduit une nouvelle dimension au harcèlement scolaire avec l'émergence du cyberharcèlement. Les premières décennies d'Internet ont vu une expansion rapide des interactions en ligne, offrant aux harceleurs de nouveaux moyens anonymes et souvent impunis pour cibler leurs victimes. Les plateformes de médias sociaux, les messageries instantanées et les forums en ligne ont facilité la diffusion rapide de messages blessants, de rumeurs et de menaces, amplifiant ainsi l'impact du harcèlement au-delà des murs de l'école.

Des événements marquants, tels que le suicide tragique de Megan Meier en 2006, ont jeté une lumière crue sur l'ampleur et la gravité du cyberharcèlement. Au cours des années suivantes, les gouvernements, les établissements scolaires et les organisations de la société civile ont été amenés à prendre des mesures pour lutter contre ce fléau. Des initiatives nationales et internationales ont été lancées pour sensibiliser, prévenir et traiter le harcèlement et le cyberharcèlement scolaire. Des lois ont été promulguées dans de nombreux pays pour criminaliser le cyberharcèlement, illustrées par des événements tels que l'adoption de lois spécifiques, comme la "loi Faure" en France en 2013, et la résolution du Parlement européen en 2019 appelant à une action coordonnée au niveau de l'Union européenne (« *Le cyberharcèlement chez les jeunes* », 2018).

Le harcèlement, qu'il soit physique, verbal, ou désormais virtuel à travers le cyberharcèlement, est un problème majeur qui peut avoir des conséquences dévastatrices sur les victimes, affectant non seulement leur bien-être émotionnel et mental, mais également leur performance académique et leur développement social (*Qu'est-ce que le cyberharcèlement ? | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, 2021*).

Cette forme insidieuse de harcèlement peut avoir des effets profonds et durables sur les jeunes, entraînant des problèmes psychologiques tels que l'anxiété, la dépression, voire dans les cas les plus extrêmes, des pensées suicidaires. De plus, le cyberharcèlement peut être particulièrement difficile à détecter et à combattre pour les enseignants et les parents, en raison de sa nature souvent clandestine et de sa portée potentiellement mondiale.

Face à ce fléau, il est essentiel que les écoles, les autorités et la société travaillent ensemble pour sensibiliser, prévenir et traiter le harcèlement et le cyberharcèlement. Cela implique non seulement d'éduquer les élèves sur le respect, la tolérance et la bienveillance envers autrui, mais aussi de mettre en place des politiques et des programmes efficaces de prévention et d'intervention, ainsi que de fournir un soutien approprié aux victimes et à leurs familles (« *Le cyberharcèlement chez les jeunes* », 2018).

Dans ce travail je m'intéresse au (cyber)harcèlement en milieu scolaire, au collège et lycée. Et plus particulièrement sur la connaissance des élèves et des enseignants sur le sujet. Mais également le mode d'action des personnels d'éducation face au (cyber)harcèlement, la prévention, la détection de ce harcèlement et sa lutte.

Partie 2 : État de l'art

I. Le harcèlement scolaire

Il est important dans un premier temps de parler du harcèlement scolaire qui est le premier phénomène, caractéristique des violences scolaires, à avoir émergé.

1. Vers une définition du harcèlement scolaire

Le harcèlement scolaire, autrefois perçu comme un phénomène relégué aux cours de récréation, a émergé comme un sujet d'étude en sciences sociales à partir des années 1970. Toutefois, il demeure un concept dynamique, dépourvu d'une définition unique et consensuelle. En effet, on recense près de dix-huit définitions différentes pour décrire ce phénomène.

Malgré cette diversité, certaines caractéristiques communes émergent parmi les différentes définitions, comprenant notamment la répétition d'actes négatifs sur une période prolongée, un déséquilibre de pouvoir manifeste, et l'incapacité de la victime à se défendre par elle-même.

Toutefois, le consensus s'arrête là. Trois points en particulier suscitent de vifs débats au sein de la communauté académique, comme souligné par Bellon & Gardette (2017) : la répartition des responsabilités entre le groupe et l'individu dans la genèse du harcèlement scolaire, l'existence de profils types d'harceleurs, et la question de savoir si le harcèlement doit être qualifié d'intentionnel.

1.1 Le rôle du groupe ou de l'individu

Cette question divise deux théoriciens historiques du harcèlement, Anatol Pikas et Dan Olweus.

D'après Pikas, les actes de violence sont des phénomènes largement influencés par la dynamique de groupe (Stassin, 2016). Il soutient que le groupe exerce une pression sur ses membres, les incitant à commettre des actes répréhensibles. En revanche, pour Olweus, les actes de violence sont le fait d'un individu agressif et violent, qui agit seul ou en groupe pour intimider autrui. Il considère que le groupe peut aggraver la situation, mais l'individu agressif est au cœur du problème. Selon lui, l'agresseur-type est impulsif et cherche à dominer et soumettre les autres (Stassin, 2019).

Les deux perspectives s'appliquent aux cas de harcèlement scolaire. Il peut s'agir de l'action d'un groupe, comme c'est souvent le cas, mais aussi de celle d'un individu isolé, dont les actions peuvent entraîner la participation du groupe par la suite.

1.2 Des profils types d'harceleurs

Nous pouvons diviser les réponses en trois camps : ceux qui soutiennent l'existence de profils types, ceux qui nient cette idée, et ceux qui adoptent une position nuancée (Bellon & Gardette, 2017).

Dans le camp des partisans de l'existence de profils types, les agresseurs sont souvent qualifiés de "bullies". Ils se distinguent par leur grande agressivité, leur charisme fort, et leur supériorité physique par rapport à leurs pairs.

En revanche, dans le camp des sceptiques, le portrait des harceleurs est perçu comme une caricature. Les agresseurs apparaissent souvent comme des individus ordinaires, ce qui rend frappante la discordance entre la méchanceté de leurs actes et leur personnalité.

Selon Nicole Catheline, les profils agresseurs et ceux de leurs cibles ne sont pas aussi éloignés qu'on ne peut le penser. Les personnalités des agresseurs et des victimes montrent certains points communs : ils partagent une vulnérabilité commune, une difficulté à gérer leurs émotions. Il n'est donc pas rare de voir un ancien agresseur devenir lui-même victime de harcèlement. (Bellon & Gardette, 2017)

Selon Galand et Baudoin, l'origine du harcèlement réside davantage dans la nature des relations entre les élèves plutôt que dans la personnalité des auteurs ou des victimes. (Bellon & Gardette, 2017)

1.3 Le harcèlement est-il intentionnel

De nombreux auteurs évoquent le caractère intentionnel du harcèlement sans toutefois en préciser le sens. La notion d'intentionnalité est souvent mentionnée mais rarement définie ou discutée en profondeur.

La notion d'intentionnalité est en réalité très large. Elle peut englober un faible degré d'intentionnalité, tel qu'un manque de réflexion, une immaturité ou une incapacité à se détacher du groupe. D'autre part, elle peut également signifier un fort degré d'intentionnalité, impliquant une volonté consciente, rationnelle et préméditée de causer du tort. Ainsi, cette notion souligne le caractère dépendant de l'action. Cependant, il est difficile d'établir de manière certaine le caractère intentionnel du harcèlement ; il reste donc une simple hypothèse (Bellon & Gardette, 2017).

2. Les caractéristiques du harcèlement scolaire

Pour être qualifiées de harcèlement, les violences doivent répondre à plusieurs critères :

1. Elles doivent être répétées dans le temps.
2. Elles doivent découler d'une intention de nuire.
3. Elles doivent s'inscrire dans une relation asymétrique.
4. Elles doivent provoquer chez la victime un sentiment d'insécurité.
5. Elles doivent également causer une blessure psychique.

La répétition est cependant une question délicate, car il est difficile de définir un nombre précis de répétition à partir duquel on considère cela comme du harcèlement (Administration (HRSA), 2019).

Le harcèlement scolaire peut être compris comme un phénomène d'exclusion sociale. Lorsqu'un enfant ou un adolescent, en raison de sa différence (poids, taille, apparence, handicap, intelligence, religion, sexualité, etc.), s'éloigne des normes dominantes du groupe et met en péril sa cohésion, il est souvent exclu (Stassin, 2019).

Dans le contexte du harcèlement scolaire, les violences exercées peuvent revêtir diverses formes. Hélène Romano en identifie cinq principales :

1. La violence verbale, morale ou psychologique (surnom, insultes, moqueries),
2. La violence physique (croche pieds, coups),
3. La violence sexuelle (attouchement, baiser forcé),
4. La violence matérielle (vol, détérioration du matériel),
5. La violence alimentaire (crachat dans l'assiette, jet de plateau) (Stassin, 2019)

3. Filles et garçons, maltraitent-ils différemment

D'après de nombreuses études sur le harcèlement menées dans les années 1990, il apparaît qu'il n'y a pas de distinctions majeures dans la prévalence des harcèlements envers les garçons et les filles. Cependant, des disparités sont observées dans les types de harcèlement subis par chacun. Les filles étaient principalement victimes de rumeurs, d'exclusion sociale, de harcèlement verbal et d'insultes, notamment de cyberharcèlement de la part d'autres filles. De leur côté, les garçons étaient plus enclins à recourir à la violence physique plutôt qu'à l'exclusion et au harcèlement verbal. Par ailleurs, les données indiquent que le harcèlement sexuel affecte les deux sexes de manière équivalente. Cependant, des études menées dans divers pays révèlent une augmentation de l'exposition des filles au harcèlement sexuel en ligne (*Ce qu'il faut savoir sur la violence et le harcèlement à l'école* | UNESCO, 2023). Il convient de noter que ces différences sont générales, et des exceptions sont toujours présentes.

Les agresseurs masculins ont tendance à adopter un comportement plus physique, impulsif et direct, tandis que les filles sont plus stratégiques et agissent en groupes, préférant le harcèlement basé sur les émotions (Elliott & Blaya, 2015). Cependant, les appels aux lignes d'écoute téléphonique au cours des cinq dernières années suggèrent que les filles ont de plus en plus recours à la violence physique, et que tant les filles que les garçons sont susceptibles d'utiliser la force physique (Elliott & Blaya, 2015).

4. Les chiffres du harcèlement

Selon l'UNESCO, environ 32% des enfants de 11 à 15 ans ont été victimes de harcèlement à l'école à un moment donné (*Ce qu'il faut savoir sur la violence et le harcèlement à l'école* | UNESCO, 2023).

En France, selon les derniers chiffres, 5% à 6% des élèves seraient victimes de harcèlement scolaire mais les associations estiment que ce chiffre s'élèverait en réalité à 10%. Une récente étude de l'IFOP explique que ces violences auraient lieu majoritairement au collège (54%) mais elles ont aussi lieu en primaire (23%) et au lycée (13%) (Helion & Jequel, 2021). Ces chiffres soulignent l'ampleur du problème du harcèlement, à la fois dans les écoles et en ligne, et l'importance de prendre des mesures pour le prévenir et le combattre.

D'après les conclusions de l'enquête sur le harcèlement menée en novembre 2023, le harcèlement affecte 5 % des élèves du CE2 au CM2, 6 % des collégiens et 4 % des lycéens. En croisant les indices, il a été possible d'identifier des situations considérées comme "à surveiller", concernant ainsi 19 % des élèves du CE2 au CM2, 6 % des collégiens et 4 % des lycéens (*Premiers résultats statistiques de l'Enquête harcèlement 2023, 2024*).

Le harcèlement scolaire se manifeste principalement au sein même de l'établissement scolaire. Les activités scolaires qui se déroulent hors de l'établissement sont propices au prolongement des attaques, tout comme le trajet scolaire ou les activités extrascolaires. Cependant, la maison, qui constituait une zone de répit et de repos, est devenue un lieu propice au harcèlement depuis quelques années, harcèlement que l'on qualifiera de cyberharcèlement.

II. Le cyberharcèlement

Si le harcèlement scolaire a pu commencer à être étudié dès les années 1970, le cyberharcèlement lui est un phénomène bien plus récent et est lié aux évolutions technologiques actuelles ainsi qu'aux phénomènes de modes électroniques.

1. Définition générale

Le terme cyberharcèlement a été utilisé pour la première fois en 2003 par un professeur canadien, Bill Belsey. Il le définit comme « *la cyberintimidation est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour adopter délibérément, répétitivement et de manière agressive un comportement à l'égard d'un individu ou d'un groupe avec l'intention de provoquer un dommage à autrui* ». (Bellon & Gardette, 2017)

En 2008 le chercheur Britannique, Peter K. Smith, a défini ce phénomène autrement, il s'agit d'un « *acte agressif, intentionnel perpétré aux moyens de formes de communication électronique, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre seule.* » (Bellon & Gardette, 2017)

Le cyberharcèlement est souvent décrit comme "l'image d'un harceleur anonyme qui envoie des messages insultants à un adolescent via internet ou son téléphone portable", comme le souligne une publication du Journal du droit des jeunes. Cependant, cette représentation ne correspond pas toujours à la réalité du cyberharcèlement (Bellon & Gardette, 2017).

En effet, il s'agit ici d'un phénomène plus collectif, qui peut impliquer tout un groupe et se produit très souvent au sein même de l'établissement scolaire. Tout comme le harcèlement scolaire, le cyberharcèlement présente trois caractéristiques principales : la répétition et la longue durée, la disproportion des forces et l'intention de nuire. Il est tentant de considérer que le cyberharcèlement et le harcèlement scolaire sont étroitement liés. On pourrait penser que le cyberharcèlement est simplement une évolution du harcèlement traditionnel, utilisant des formes de communication modernes et électroniques, donc plus sophistiquées et potentiellement plus dangereuses. Cependant, cette conception ne rend pas compte pleinement de la réalité du phénomène. Le cyberharcèlement amplifie les effets du harcèlement, mais il constitue également un phénomène distinct, possédant ses propres caractéristiques, sa logique, sa dynamique et ses mécanismes spécifiques. (Bellon & Gardette, 2017)

Le cyberharcèlement amplifie les données de base du harcèlement. En effet il accroisse son champ d'action autant dans l'espace que dans le temps. Dans l'espace, une rumeur ne se répand plus seulement dans un établissement ou une ville, elle peut désormais aller de ville en ville, voire, franchir les frontières. Avec le harcèlement, l'élève harcelé pouvait trouver un moment de paix en rentrant chez lui. Avec le cyberharcèlement, les victimes ne connaissent plus de répit, elles peuvent être persécutées vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. (Bellon & Gardette, 2017)

Les deux phénomènes se distinguent par 2 caractéristiques fondamentales : le cyberharcèlement morcelle et démultiplie des tâches, qui étaient effectuées par les mêmes individus dans le cas du harcèlement. D'autre part le cyberharcèlement s'effectue dans une relation qui n'est jamais celle d'un face-à-face direct.

1.1 Morcellement et démultiplication des rôles

Le harcèlement ou le cyberharcèlement c'est avant tout la répétition des mêmes actions négatives. Dans le cas du cyberharcèlement, les agresseurs peuvent ne jamais répéter leur

action. En effet, en mettant en ligne une vidéo humiliante par exemple, d'autres acteurs peuvent intervenir. Ces acteurs vont entraîner la répétition : en enrichissant la vidéo, en commentant, en la partageant à d'autres personnes, en la visionnant...

Selon George Steffgen (2010) dans le cas du cyberharcèlement « des tierces parties invisibles subrepticement recrutée, sans l'avoir voulu ni demandé, font l'essentiel du sale boulot ». La nature du phénomène se trouve donc fondamentalement modifiée.

La répétition n'est ainsi pas le fait des mêmes auteurs, on peut nuire à quelqu'un en n'agissant une seule fois, les autres se chargeront de la répétition.

Le cyberharcèlement ne se limite donc pas à une simple extension du harcèlement scolaire. Il en modifie sa nature en redistribuant les rôles des agresseurs et en en sollicitant des nouveaux. (Bellon & Gardette, 2017)

1.2 L'absence de face-à-face

Le harcèlement scolaire est souvent associé à un visage identifiable, celui des mêmes agresseurs qui sévissent jour après jour. En revanche, le cyberharcèlement ne présente pas toujours cette caractéristique. Il se déroule à travers des moyens de communication techniques qui excluent le contact direct en personne. Ainsi, les victimes ne peuvent pas toujours identifier la source des agressions, certaines ne connaissant même pas l'identité de leurs harceleurs.

L'anonymat apparaît ici comme une composante importante et spécifique du cyberharcèlement. Ersilia Menesini (2012) a réalisé une enquête sur soixante-dix élèves leur demandant d'indiquer quelles étaient les principales caractéristiques du harcèlement et du cyberharcèlement. Pour qualifier le premier, les termes répétition puis disproportion des forces et intention de nuire sont ressortis. Pour le cyberharcèlement, on retrouve en premier la difficulté pour la victime de se défendre, puis l'intention de nuire, l'anonymat et enfin la répétition.

Lorsqu'il s'agit de l'envoi de messages déplaisants ou d'insultes, les auteurs étaient le plus souvent connus, alors qu'ils le sont nettement moins dans les cas de rumeur, de mise en ligne d'image ou vidéo. (Bellon & Gardette, 2017)

1.3 Un défaut d'empathie

Un défaut de face-à-face n'est pas sans conséquence du côté de l'agresseur. En effet plus la victime est lointaine, plus la répugnance à lui faire du mal tend à s'amoindrir. De plus, en absence de face-à-face, il n'y a pas de visibilité des émotions, le visage tend à amoindrir les actes. C'est à travers lui que nous reconnaissons les plaisirs ou les peines, la joie ou les tourments, les satisfactions ou les inquiétudes.

Les travaux ont montré que l'empathie était l'un des principaux remparts contre le harcèlement scolaire et qu'à l'inverse, le défaut de celui-ci se retrouve chez les agresseurs. (Bellon & Gardette, 2017)

Une relation établie à travers les écrans ne favorise ni la compassion ni l'identification avec autrui. Elle peut même encourager une certaine désinhibition. L'absence de contact physique est l'une des caractéristiques majeures des interactions en ligne, ce qui peut influencer la motivation. Cela joue un rôle crucial dans la compréhension du phénomène de cyberharcèlement. En effet, les jeunes se sentent souvent plus libres de commettre certains actes qu'ils n'auraient jamais envisagés dans la vie "réelle". D'une part, ils ne sont pas directement confrontés aux conséquences de leurs actions et éprouvent donc moins d'empathie. D'autre part, le fait d'être derrière un écran nourrit un sentiment d'impunité. Même s'ils n'agissent pas de

manière anonyme, les harceleurs ont le sentiment que leurs actions sur internet ne sont pas graves et qu'ils ne seront pas punis (« *Le cyberharcèlement chez les ados : explications et outils* », 2013).

Nous sommes tous déjà tombés sur des vidéos ou des photos drôles sur le web. Face à ces photos ou vidéos, nous avons rigolé puis nous sommes passés à autre chose ; certains ont peut-être même partagé ou commenté. L'origine de cette photo ou vidéo nous est probablement inconnue, et peut-être que les personnes figurant dessus font face à du cyberharcèlement. Le cyberharcèlement fait donc face à un véritable défaut d'empathie de la part des agresseurs ou des visionneurs.

2. Les caractéristiques du cyberharcèlement

Le cyberharcèlement présente certaines caractéristiques. En effet, de nombreux adolescents perçoivent encore internet comme une zone de non-droit où ils peuvent agir en toute impunité, même sans être anonymes. De plus, un jeune qui n'oserait pas agresser un camarade en personne peut être tenté de le faire sur la toile. (« *Le cyberharcèlement chez les ados : explications et outils* », 2013)

Les progrès technologiques encouragent particulièrement le manque de contact physique direct et l'utilisation de l'anonymat. Cette situation conduit souvent les harceleurs à adopter un langage plus agressif, car ils ne sont pas conscients des conséquences de leurs actions et se sentent en sécurité vis-à-vis des sanctions. Cependant, il est important de souligner que l'anonymat n'est pas toujours recherché. En effet, son utilisation varie selon le moyen de communication utilisé et peut même être évitée par les harceleurs, qui parfois cherchent à se mettre en avant en tant que membres d'un groupe dominant (« *Le cyberharcèlement chez les ados : explications et outils* », 2013).

Avec l'avènement des nouvelles technologies de la communication, le harcèlement ne s'arrête pas une fois sorti de la cour de récréation. Il peut se poursuivre une fois rentré à la maison. (« *Le cyberharcèlement chez les ados : explications et outils* », 2013)

Les messages, photos, vidéos, etc., humiliants ou haineux peuvent rester indéfiniment sur Internet et donc être visibles de tous. Il convient de noter que la permanence des contenus est un aspect inexistant dans le harcèlement classique, y compris en termes de preuves (« *Le cyberharcèlement chez les ados : explications et outils* », 2013).

Les formes concrètes que peut prendre le cyberharcèlement sont nombreuses. Elles peuvent être directes ou indirectes. (« *Le cyberharcèlement chez les ados : explications et outils* », 2013)

3. Mode d'action et de communication

Le cyberharcèlement évolue rapidement avec les moyens de communication et peut revêtir diverses formes. Cependant, c'est principalement sur Internet, et notamment sur les réseaux sociaux, que cette pratique prospère. Ceci est en partie dû à la visibilité qu'ils offrent, à l'anonymat que certains permettent et à leur popularité auprès des jeunes (« *Le cyberharcèlement chez les ados : explications et outils* », 2013).

Les méthodes de harcèlement semblent évoluer au même rythme que la technologie. Pour savoir ce qu'il se passe à l'heure actuelle le meilleur moyen est de demander aux élèves directement. (Elliott & Blaya, 2015)

3.1 Le téléphone portable

Le téléphone portable a joué un rôle majeur dans l'évolution du cyberharcèlement. Il permet d'envoyer et de recevoir des appels et des SMS, de prendre des photos, d'accéder à Internet et de partager des fichiers. Avec cet appareil, plusieurs formes de cyberharcèlement sont possibles.

En effet, il est possible d'envoyer et de recevoir des appels et des SMS désagréables, anonymes ou non, comprenant des menaces, des moqueries et des insultes. De plus, il est possible de prendre et de partager des photos embarrassantes, y compris des images explicites dans le cadre du sexting. En outre, il est également possible de filmer et de diffuser des scènes de violence. (Elliott & Blaya, 2015)

3.2 Les messageries instantanées

Les messageries instantanées, telles que Messenger, Skype et WhatsApp, offrent la possibilité de mener des discussions en direct par texte et webcam, ainsi que de partager des fichiers. Dans ce contexte, les messages sont souvent envoyés à la victime ou à un groupe d'élèves qui se joignent ensuite à la discussion pour se moquer d'elle. (Elliott & Blaya, 2015)

3.3 Les forums, chats, jeux

Ces plateformes permettent des échanges et des interactions en temps réel. Elles sont utilisées pour proférer des insultes et des menaces de manière anonyme, pour commettre des escroqueries ou manipulations, exercer du chantage, mais aussi pour exclure les victimes de certaines activités (Elliott & Blaya, 2015).

3.4 Les e-mails

Les e-mails, bien que de moins en moins utilisés pour le cyberharcèlement, servent à envoyer et réceptionner des messages contenant des photos. Ils sont utilisés pour envoyer des messages de haine à la victime. Ainsi celle-ci peut recevoir des dizaines de mails haineux, la poussant au suicide. (Elliott & Blaya, 2015)

3.5 Les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux constituent le moyen le plus couramment utilisé par les jeunes pour le cyberharcèlement. Ils offrent la possibilité de partager divers contenus, tels que des textes, des photos et des vidéos, ainsi que de créer et de rejoindre des groupes pour discuter. En moyenne, les jeunes fréquentent cinq réseaux sociaux, avec Snapchat en tête, suivi de YouTube et Instagram. TikTok, Facebook et WhatsApp figurent également parmi les plateformes les plus utilisées. Les jeunes passent en moyenne 2 heures par jour sur Internet ou les réseaux sociaux, une durée qui augmente chez les lycéens pour atteindre 3,3 heures (*5 chiffres clés à retenir sur le cyberharcèlement des jeunes*, 2022). Plusieurs modes de cyberharcèlement sont possibles.

Parfois, les élèves créent des profils pour humilier un élève. Il est facile pour les élèves d'obtenir des informations personnelles ou des photographies pour ensuite les utiliser sur les réseaux sociaux et aggraver leurs victimes. On peut publier des photos ou des vidéos humiliantes, publier des commentaires désagréables. (Elliott & Blaya, 2015)

3.6 Concours sur internet

Les élèves créent un système de classement dans lequel il leur est demandé de classer les autres en termes d'apparence ou d'attraction sexuelle par exemple. Ils font aussi des sondages au sujet des élèves, en posant des questions comme « qui est la plus grosse salope de quatrième ? », « c'est qui le plus boutonneux ? », etc. Ensuite, ils publient les résultats sur internet pour que tout le monde puisse le voir. (Elliott & Blaya, 2015)

3.7 Usurpation d'identité

L'agresseur peut se faire passer pour la victime et publier des messages avec des contenus haineux ou sexuels, ou bien il utilise un chat pour que les autres élèves pensent que la victime en est l'auteur. L'harceleur fait en sorte que la victime soit submergée de message de colère et de haine. (Elliott & Blaya, 2015)

4. Agresseurs et pairs : de nouveaux profils

Le harcèlement et le cyberharcèlement se présentent sous la forme d'une relation qui réunit toujours trois principales composantes : une (ou des) victime(s), un ou (des) harceleur(s) ainsi qu'un certain nombre de témoins, qu'on appelle les pairs. On peut donc représenter la relation sous cette forme :

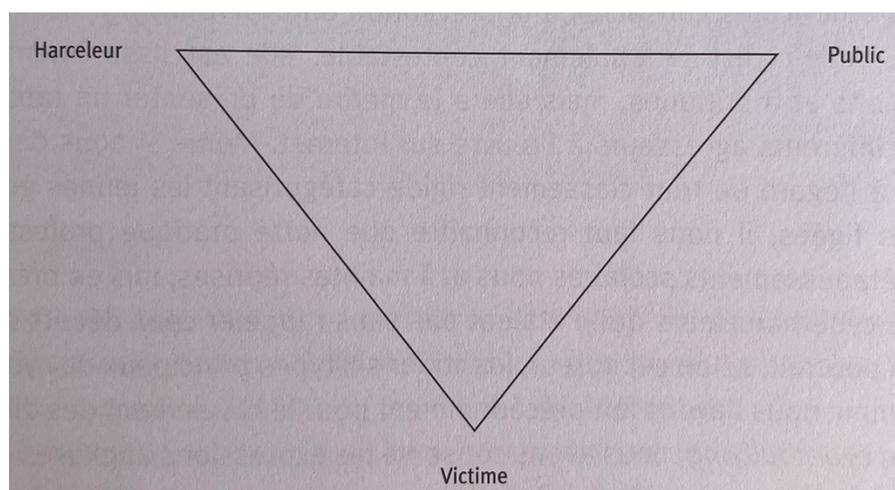


Figure 1: Relation triangulaire du harcèlement et du cyberharcèlement (Bellon & Gardette, 2017)

4.1 Les harceleurs

Parry Aftab, avocate spécialisée dans les questions juridiques liées à l'usage d'Internet, a dressé un tableau récapitulatif des principales catégories de cyberharceleurs. Selon elle, on peut identifier six profils principaux de cyberharceleurs (Bellon & Gardette, 2017).

4.1.1 Power-hungry (les avides de pouvoir)

Ces élèves sont souvent déjà impliqués dans des conduites de harcèlement scolaire. Les technologies leur fournissent un moyen de prolonger les agressions commencées dans l'établissement. Le plus souvent, ils n'essaient pas de cacher leur identité ; les attaques sont directes et brutales ; ils agissent rarement seuls. (Bellon & Gardette, 2017)

4.1.2 Mean girls (mauvaises filles ou filles malicieuses)

Il est généralement pratiqué en groupe. Rassemblées autour d'un ordinateur ou d'un smartphone à domicile ou dans la cour, les "mean girls" envoient des messages moqueurs ou échangent des photos ridiculisant leurs victimes ; elles propagent des rumeurs ou divulguent même des informations confidentielles. Il n'est pas rare qu'elles dissimulent leur identité. Ce type de harcèlement vise principalement la moquerie, sans réelle motivation, souvent due à l'immaturation.

Les "mean girls" sont souvent déjà impliquées dans des actes de harcèlement à l'école et utilisent les technologies pour étendre leurs méfaits. Bien que l'expression "mean girls" soit couramment utilisée, la pratique de ce type de cyberharcèlement concerne majoritairement des filles. (Bellon & Gardette, 2017)

4.1.3 Revenge of nerds

Cette catégorie de cyberharceleurs n'a pas d'équivalent dans le harcèlement scolaire traditionnel. Les cyberharceleurs ne sont pas des harceleurs à l'école, mais plutôt des victimes eux-mêmes. Chez eux, ils utilisent leurs compétences informatiques pour se venger du harcèlement dont ils sont victimes. Ils agissent généralement de manière anonyme ou sous une fausse identité. La "revanche des nerds" se manifeste de manière indirecte : ils piratent des comptes sur les réseaux sociaux, volent des mots de passe ou mettent en place des stratégies pour piéger leurs harceleurs. Cette catégorie représente donc des élèves qui sont à la fois harcelés à l'école et harceleurs en ligne (Bellon & Gardette, 2017).

4.1.4 Vengeful angels (les anges vengeurs)

Comme les nerds, les vengeful angels possèdent de solides connaissances informatiques et sont motivés par un esprit de revanche. Contrairement aux nerds, cependant, les vengeful angels ne sont pas victimes de harcèlement et ne se considèrent pas du tout comme des harceleurs. Ils se voient plutôt comme des redresseurs de torts, des justiciers qui interviennent pour défendre les plus faibles ou pour des causes qu'ils estiment justes. Leur action est toujours motivée par ce qu'ils perçoivent comme une bonne raison, et ils s'en prennent à autrui de manière offensive, ciblant ceux qu'ils considèrent comme des harceleurs ou ceux qui semblent s'opposer à la cause qu'ils défendent. Ils sont le plus souvent des garçons agissant seuls et de manière anonyme.

Le problème avec ces cyberharceleurs est qu'ils ne réalisent pas qu'ils font du mal. Il est presque impossible de les faire prendre conscience de leurs actes en tant que cyberharcèlement. Ils sont des témoins qui deviennent les harceleurs des harceleurs dans le but de venir en aide à une victime. (Bellon & Gardette, 2017)

4.1.5 Inadvertent bullies (les étourdies, les cyberharceleurs par inadvertance)

Ces profils ne peuvent pas être strictement assimilés à des cyberharceleurs ; tout d'abord, ils n'ont pas l'intention de nuire, et ensuite, leur acte n'est pas répété. Il s'agit plutôt d'une erreur ou d'une maladresse, comme l'envoi involontaire d'un message à une personne qui ne devait pas en être la destinataire (Bellon & Gardette, 2017).

4.1.6 Because I can (parce que je peux)

Dans la vie réelle, ce sont des jeunes tout à fait corrects mais le soir, dans leur chambre, ils se livrent sur internet à des pratiques qu'ils s'interdisent dans la vie réelle. L'anonymat a pour effet, dans ce cas, de les désinhiber et de rendre possible un changement de comportement. Ils agissent seuls et toujours de façon anonyme. (Bellon & Gardette, 2017)

Parmi les six catégories décrites précédemment, les deux premières (power-hungry et mean girls) semblent être le prolongement de formes déjà connues de harcèlement scolaire. En revanche, les quatre autres constituent de nouveaux profils. Du côté des témoins, des profils types émergent également.

4.2 Du côté des témoins

Nous pouvons classer les témoins en six catégories. La terminologie utilisée est celle de Christina Salmivalli.

4.2.1 Les supporters

Ces témoins se trouvent aux côtés des harceleurs au moment de l'agression, ils participent aux brimades en apportant leur soutien. Lorsque le cyberharcèlement s'effectue en groupe, il est inévitable qu'à côté de celui qu'on peut considérer comme le chef, se dessine un autre groupe, celui des pairs qui soutiennent le harceleur. (Bellon & Gardette, 2017)

4.2.2 Les défenseurs

Ils se trouvent aux côtés de la victimes au moment de l'agression et lui apportent soutien et réconfort. Dans le cas du cyberharcèlement, cette catégorie regroupe très peu de témoins. En effet, la cyberagression se produit souvent lorsque la victime est le plus en situation de vulnérabilité, durant la nuit le plus souvent. (Bellon & Gardette, 2017)

4.2.3 Les observateurs

Nous désignons des témoins qui ne sont pas présents aux côtés des protagonistes du cyberharcèlement et observent les faits à distance sans toutefois intervenir. Il se peut qu'ils connaissent directement l'une ou l'autre des victimes, mais ils arrivent fréquemment qu'ils ne les aient jamais personnellement rencontrées.

Les réseaux sociaux sont constitués d'une multitude de personnes qui ne se rencontrent jamais physiquement, mais qui se reconnaissent tout de même comme étant des amis. Chaque utilisateur des réseaux sociaux prend quotidiennement connaissance de quantité d'informations, parfois très confidentielles, relatives à des personnes qui lui sont totalement inconnues. La dimension d'internet place chacun d'entre nous en position d'observateur. Ils ne font que regarder ce qu'ils ont vu ou entendu sur le web. Pour une victime, cette seule présence de milliers d'observateurs inconnus constitue en elle-même une menace. (Bellon & Gardette, 2017)

4.2.4 Les relayeurs

Parmi l'ensemble des observateurs, certains ne se contentent pas seulement d'un rôle passif. Sans participer directement à la cyberagression, ils vont la favoriser et l'amplifier en la relayant, par le biais de la fonction partage. On connaît tous quelqu'un qui a pris l'habitude de

partager à tout le monde des images, des vidéos, qu'ils jugent amusantes sans se poser la question du consentement des personnes présentes dessus. Cette catégorie des internautes étourdis est très répandue chez les adolescents. (Bellon & Gardette, 2017)

4.2.5 Les surenchérisseurs

De nombreux sites offrent aux visiteurs la possibilité de réagir en laissant un commentaire. Les sites fréquentés par les jeunes ne procèdent à aucun filtrage et laissent libre cours à toutes les réactions. Les témoins qui participent à cette pratique sont qualifiés de surenchérisseurs. (Bellon & Gardette, 2017)

4.2.6 Les modérateurs

Sur les mêmes sites où fleurissent les injures et les quolibets adressés aux victimes, il n'est pas rare de découvrir quelques messages empreints de sympathie ou même de bienveillance. Ces modérateurs remettent en question le manque de réflexion des autres commentateurs et les invitent à taire leurs sarcasmes, tout en les exhortant à prendre en considération le bien-être de la victime. (Bellon & Gardette, 2017)

5. Des enquêtes alarmantes

Au cours des dernières années, plusieurs enquêtes ont été réalisées afin d'estimer le pourcentage d'élèves victimes de cyberharcèlement. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous ;

Pays	Auteurs	Année	Résultat
Australie	Campbell	2005	14 %
Belgique	Vandebosch et al.	2006	11,1 %
Canada	Beran, Li	2005	21 %
Espagne	Ortega et al.	2008	20 %
Finlande	Salmivalli et al.	2006	2,2 %
France	Blaya	2010	18,4 %
Pays-Bas	Van den Eijnden et al.	2006	17 %
Royaume-Uni	Smith	2008	22 %
USA	Kovalski, Limber	2007	18 %
Suède	Slonje, Smith	2007	18 %

Figure 2 : tableau présentant le taux de victimes de cyberharcèlement (Bellon & Gardette, 2017)

Si on écarte le cas de la Finlande, on constate que le nombre d'élèves victimes de cyberharcèlement varie entre 11 et 22 %.

En 2013, la chercheuse Blaya révèle qu'en France 20% des élèves ont déjà été insultés ou dénigrés en ligne ; 12% ont été victimes d'usurpation d'identité et 11% d'exclusion sociale ; 5% estiment avoir été humiliés par la publication d'une image les représentant et que 4% ont fait l'objet d'une agression qui a été filmée et diffusée. Selon cette même étude, la cyberviolence touche davantage les filles que les garçons : une fille sur cinq (20%) a fait l'objet d'insultes sur

son apparence physique contre un garçon sur huit (13%). Enfin, 7% des élèves feraient l'objet de cyberviolence répétées, donc seraient victimes de cyberharcèlement. (Stassin, 2019)

Les téléphones portables et les ordinateurs sont les outils principaux à la disposition des adolescents. Des enquêtes ont donc été réalisées en rapport avec ces deux outils de communication et donc de cyberviolence.

5.1 L'utilisation du téléphone portable et de l'ordinateur

5.1.1 L'accès au téléphone portable

Environ un élève sur quatre est équipé d'un téléphone portable avant d'entrer au collège, et plus de 60 % des élèves le reçoivent entre 11 et 12 ans. Seuls 13 % des collégiens de 13 ans et plus n'ont pas de téléphone. La majorité des élèves de 6e possèdent un téléphone portable, et dès la 5e, huit collégiens sur dix y ont accès. L'absence de téléphone à partir de la 5e peut conduire à du harcèlement. (Bellon & Gardette, 2017)

5.1.2 L'absence de téléphone portable

La possession d'un téléphone portable impacte la sociabilité des élèves. En effet, 43,8 % des possesseurs déclarent parler facilement aux autres élèves, contre seulement 37 % de leurs camarades non équipés. De plus, le pourcentage de collégiens isolés est deux fois plus élevé chez ceux qui ne possèdent pas de téléphone. Bien que moins marquée en 2016 qu'en 2013, la corrélation entre faible sociabilité et absence de téléphone reste significative. En 3e, les enfants sans téléphone portable affichent une sociabilité deux fois plus faible que la moyenne. (Bellon & Gardette, 2017)

	% de faible sociabilité chez les enfants équipés de portable 2013	% de faible sociabilité chez les enfants sans portable 2013	% de faible sociabilité chez les enfants sans portable 2016	% de faible sociabilité chez les enfants équipés de portable 2016
Moyenne	4,0%	11,8%	12%	6,3%
6 ^e	7,1%	12,0%	11,5%	9,0%
5 ^e	4,8%	5,8%	10,1%	6,7%
4 ^e	1,9%	15,0%	10,3%	5,1%
3 ^e	3,1%	33,3%	25,0%	5,2%
Filles	2,4%	13,1%	11,2%	6,3%
Garçons	5,9%	10,9%	12,2%	6,4%

Figure 3 : croisement niveau de classe / sociabilité chez les élèves ne possédant pas de téléphone portable (Bellon & Gardette, 2017)

5.1.3 L'accès au téléphone portable protège-t-il du harcèlement

En 6e et en 5e, la possession d'un téléphone portable expose davantage les élèves au risque de harcèlement. Cependant, ce schéma s'inverse en 4e. À partir de ce niveau, ne pas posséder de téléphone portable augmente les taux de harcèlement. Les grands collégiens sans portable, principalement des garçons, sont souvent performants et sont qualifiés d'"intello". Leur sociabilité dans le groupe ou dans l'établissement est inférieure à celle de la moyenne des élèves, les rendant plus vulnérables aux actes de harcèlement. (Bellon & Gardette, 2017)

5.1.4 L'accès à un ordinateur

La majorité des foyers possèdent un ordinateur, mais les modes d'utilisation varient. L'ordinateur peut être situé dans un espace commun ou réservé, comme une chambre. Lorsqu'il est dans une chambre, l'adolescent échappe au contrôle parental, ce qui peut favoriser une utilisation confidentielle propice au cyberharcèlement (Bellon & Gardette, 2017).

5.2 Les réseaux sociaux

Nous avons constaté que les élèves présentant une faible sociabilité sont particulièrement vulnérables au harcèlement. On pourrait penser que l'utilisation des moyens de communication les protégerait de l'isolement. Une réponse potentielle pour prévenir le harcèlement consisterait à leur fournir un téléphone portable et à leur permettre de développer leurs compétences sociales en accédant aux réseaux sociaux.

L'association des termes "réseau" et "social" semble prometteuse, laissant entendre que les utilisateurs des réseaux sociaux ont des relations sociales plus riches et efficaces que les autres. Cependant, la réalité de la sociabilité des utilisateurs de réseaux sociaux ne constitue pas une protection aussi forte qu'on pourrait le penser. En fait, ces élèves sont davantage exposés au harcèlement, que ce soit en tant que victimes ou agresseurs. À l'inverse, les collégiens non-inscrits sur les réseaux sociaux sont moins sujets au harcèlement (6,7 % contre 7,8 %) et nettement moins enclins à être des agresseurs (3,6 % contre 6,5 %). Les réseaux sociaux exacerbent considérablement les cas de harcèlement et de cyberharcèlement (Bellon & Gardette, 2017).

Le harcèlement et le cyberharcèlement scolaire entre élèves font partie de la vie. En effet, dès que plusieurs élèves sont réunis, on se trouve face à une situation potentielle de harcèlement et de cyberviolence. Mais nous pouvons faire beaucoup pour les prévenir et les traiter.

III. Mode d'action du personnel d'éducation

Le harcèlement et le cyberharcèlement sont donc deux manifestations d'un même problème, les deux aspects d'une même réalité à laquelle les écoles et leurs divers partenaires doivent faire face. En raison de l'impact profond et parfois tragique sur les jeunes victimes. (Stassin, 2019)

En ce qui concerne le traitement ou la prévention, il est évident que l'intervention des adultes doit tenir compte non seulement des élèves harceleurs, mais surtout de la victime, qui subit son agression à la fois à court terme et à long terme. Les adultes doivent également agir auprès de ceux qui deviennent complices des actes malveillants en gardant le silence, car cela aura un impact sur le devenir à la fois de l'auteur et de la victime. (*Le CPE et la lutte contre le harcèlement scolaire (Guide de mise en place) - [Le site des Conseillers Principaux d'Education]*, 2015)

Avant d'entreprendre toute action concernant cette thématique, il est crucial d'identifier les besoins spécifiques de chaque établissement. De plus, cette problématique se présente de manière différente selon qu'il s'agisse d'un collège ou d'un lycée.

1. Identification des besoins

Pour identifier les différents besoins des établissements on peut s'appuyer sur :

- Le GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire) au sein de l'établissement car le harcèlement est un des motifs du décrochage scolaire.
- Un questionnaire de « victimisation » qui permet de cerner l'ampleur du phénomène mais aussi de préciser quelques notions (auprès des élèves et des adultes) et donc d'avoir une vision la plus juste possible.
- L'inscription de cette thématique au projet vie scolaire et au projet d'établissement : ce sont des points d'appui indispensables pour mobiliser l'ensemble de la communauté éducative, et de ce fait faciliter l'inscription de CPE ou de professeurs à des formations ou même faire une demande d'aide négociée pour l'ensemble de l'établissement.
- Le CESC (comité d'éducation à la santé et la citoyenneté) est un fort point d'appui pour mener à bien cette 1^{re} étape, surtout lorsqu'une personne est spécifiquement détachée à la mise en place et la gestion des actions dévolues au CESC (*Le CPE et la lutte contre le harcèlement scolaire (Guide de mise en place) - [Le site des Conseillers Principaux d'Education]*, 2015)

2. Les acteurs de la prévention du harcèlement

Les acteurs de la prévention sont variés, tant en termes de personnes que de supports. Il est essentiel de définir les objectifs de ces acteurs afin de préciser le public ciblé (une classe, un niveau, ou l'ensemble de l'établissement) ainsi que leur **temporalité** (actions ponctuelles ou interventions récurrentes chaque année) (*Le CPE et la lutte contre le harcèlement scolaire (Guide de mise en place) - [Le site des Conseillers Principaux d'Education]*, 2015).

2.1 Les acteurs de prévention internes à l'établissement

L'Éducation nationale est clairement la première à être impliquée dans la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement. Depuis le début des années 2010, diverses mesures ont été prises.

En septembre 2013, le Prix Non au Harcèlement a été créé pour récompenser chaque année les élèves de chaque académie pour la réalisation des meilleurs plans de prévention et supports de communication sous forme d'affiches ou de clips vidéo par exemple. (Stassin, 2019)

À compter de 2015, il a été instauré une journée de campagne nationale pour dire « Non au harcèlement ». Tenue le premier ou le deuxième jeudi de novembre. La deuxième édition s'est concentrée sur des aspects spécifiques du harcèlement scolaire : le cyberharcèlement, avec pour thème « Liker, c'est déjà harceler ». L'année 2017 était consacrée aux témoins passifs : « Le harcèlement, pour l'arrêter, il faut en parler » et en 2018 sur le revenge porn « une photo c'est perso, la partager c'est harceler ». Une vidéo de sensibilisation est diffusée lors de cette journée chaque année. (Stassin, 2019)

En 2015, le système « Ambassadeurs lycéen contre le harcèlement » a été lancé. Les ambassadeurs sont des étudiants qui se portent volontaires pour fournir des informations et sensibiliser leur établissement ou d'autres écoles et collèges de l'Académie. A cet effet, il suivra une formation d'une journée dispensée par une personne qualifiée. Celle-ci comprend une approche théorique de la violence et du harcèlement et une présentation des outils et moyens à sa disposition pour accomplir sa tâche. Chaque établissement est libre de se réapproprier et de décliner le dispositif, par exemple au lycée Jacques-Prévert de Longjumeau des élèves sont devenus « sentinelles » et ont pour mission de détecter les cas de harcèlement et de cyberharcèlement. (Stassin, 2019)

Le plan de prévention mis en place par le gouvernement se décline donc sous trois niveaux : national, académique, local.

On retrouve également les enseignants et plus particulièrement les professeurs principaux. Ils peuvent être formés pour agir contre le harcèlement. De nombreux supports en ligne sont disponibles pour aider et accompagner les enseignants.

Les délégués de classe et les médiateurs peuvent jouer un rôle de prévention. On peut former les délégués dans le repérage, conduites à tenir (notion de « balance » et de protection), réflexion sur son propre mode de relation aux autres. Former les médiateurs de cour volontaires pour chaque niveau de classe sur la même base que les délégués. Ces médiateurs sont bien souvent difficiles à mettre en place faute de volontaires et d'une perception juste de leur rôle (leur propre perception mais aussi celle des autres élèves).

Les personnels de vie scolaire peuvent également agir. Formation à la rentrée avec étude de cas, inscription dans le livret d'accueil. Documentation spécifique mise à leur disposition. Référents par niveau pour un meilleur suivi individuel et donc un repérage plus efficace des changements ou des mises à l'écart, et confidences des élèves plus efficaces.

On peut également mettre en place des projets communs sur les notions de tolérance, respect et solidarité. Avec notamment des campagnes d'affichages, les numéros tels que Net Écoute : 0 800 200 000 ; Cyberviolences : 0 800 200 200 ; STOP Harcèlement : 0 808 807 010. Des ateliers d'écriture, dessins, vidéos... Jeux-concours sur des slogans. Concours « Mobilisons-nous contre le harcèlement ». Des actions de solidarité en lien avec des organismes ou associations nationales (Téléthon, Restos du cœur, Bouchons d'amour, ...). Les professeurs d'éducation civique, les documentalistes et les personnels de vie scolaire peuvent mener ces projets de concert. Le CVL, le CVC, la MDL, le FSE peuvent être supports. (*Le CPE et la lutte contre le harcèlement scolaire (Guide de mise en place) - [Le site des Conseillers Principaux d'Éducation]*, 2015).

2.2 Les acteurs de prévention externes à l'établissement

Il existe en France une vingtaine d'associations engagées dans la prévention du harcèlement scolaire. Au niveau national on retrouve trois associations majeures : l'APHEE (association de prévention du harcèlement entre élèves), Marion La Main Tendue et le collectif You Are Heroes. (Stassin, 2019)

L'APHEE assure des missions de prévention mais est surtout connue pour les formations à la méthode Pikas, une méthode de traitement des situations de harcèlement à destination des équipes éducatives. (Stassin, 2019)

Marion La Main Tendue, outre ses missions de soutien et d'information, organise des ateliers à destination des enfants et de leurs parents visant à leur apprendre à se prémunir des violences scolaires en travaillant sur l'estime de soi, l'assertivité et la confiance en soi. Ces ateliers s'intitulent « Stop and Go ». (Stassin, 2019)

Le collectif You Are Heroes est à l'origine du jeu de cartes Valeurs en main qui peut être utilisé pour travailler sur l'expression des émotions. (Stassin, 2019)

L'association « e-enfance », qui soulève la question du cyberharcèlement et de la cyberviolence, propose des interventions avec un exposé-débat autour de 3 notions : les idées reçues du web – la protection des informations personnelles – la cyberviolence et les signalements. Ils proposent également des supports de prévention à télécharger, sur la sensibilisation aux risques et aux dangers d'internet et des médias sociaux. Elle gère la ligne nationale Net écoute. (Stassin, 2019)

Une autre association, spécialisée dans la prévention de la violence en ligne, Respect Zone propose de labelliser des établissements scolaires comme « zone de respect ». Cette labellisation consiste : à opposer le logo sur le site et les différents comptes numérique de l'établissement afin d'afficher son refus de la haine ; former des membres de l'équipe éducative, mais surtout des élèves à l'automodération et à l'autodéfense en ligne ; former des ambassadeurs. (Stassin, 2019)

La Gendarmerie – la Police – la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile peuvent également intervenir sur le traitement de la cyber criminalité et du cyberharcèlement en milieu scolaire. Des interventions Police ou Gendarmerie sont généralement possibles sur cette thématique en direction des élèves et/ou des parents. L'intervention auprès de jeunes et d'adolescents n'est pas toujours évidente, et l'identification « Police » ou « Gendarmerie » n'aide pas forcément à libérer la parole.

Calysto propose un autre type d'approche de la problématique. Ils abordent le harcèlement à partir de théâtre d'improvisation sur des séquences d'1h30. Cela paraît beaucoup plus concret pour les élèves et fait plus facilement écho à ce qu'ils vivent ou sont témoins au quotidien.

On retrouve également l'ADSEA qui est une structure composée d'éducateurs notamment qui pour certains interviennent dans les établissements scolaires soit de manière très formalisée sur une thématique et un temps défini, soit de manière informelle sur des temps libres comme celui de la demi-pension. Ils permettent de faire du lien entre ce qu'ils constatent dans et hors établissement scolaire et de ce fait nous aident à adapter nos interventions auprès de certains élèves.

Les témoignages peuvent aussi être utilisés. Certains parents ou proches de victimes de harcèlement souhaitent témoigner à partir de leur propre expérience et mettre en garde parents

et/ou élèves. (*Le CPE et la lutte contre le harcèlement scolaire (Guide de mise en place)* - [Le site des Conseillers Principaux d'Education], 2015).

3. Les stratégies de prévention

De nombreuses stratégies peuvent être mises en place pour prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement, nous allons en voir quelques-unes.

3.1 Parler du harcèlement

Il est important d'aborder la question du harcèlement et du cyberharcèlement avec les élèves avant même qu'un cas ne se déclare. Le défi est d'établir une communauté sûre dans laquelle les élèves sont autorisés et encouragés à signaler les problèmes de harcèlement et de maltraitance, qu'ils soient victimes ou témoins. (Elliott & Blaya, 2015)

3.2 Établissez un code de conduite

Il est important d'expliquer le règlement de l'école aux élèves, mais il est encore plus important de les amener à créer leur propre code de conduite pour la classe sous la forme d'un contrat par exemple. Il s'agit de règles concertées et élaborées ensemble (professeur et élèves) concernant ce que les élèves considèrent bien ou mal, acceptable ou pas. Il ne faut pas oublier d'inclure le cyberharcèlement car de nombreux élèves pensent que ce n'est pas du harcèlement et qu'il n'a pas lieu à l'école. (Elliott & Blaya, 2015)

3.3 Le rôle de l'éducation à

L'éducation à l'empathie et l'éducation aux médias et à l'information sont pertinentes pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement.

3.3.1 L'éducation à l'empathie

Les émotions sont les réactions physiques et psychologiques qu'une personne éprouve face à une situation. Ils modifient ses expressions faciales (rougissant, larmoyant, souriant) et sa posture, lui permettant de communiquer de manière non verbale, mais assurant en même temps sa survie. Les compétences émotionnelles sont nécessaires à l'adaptation d'un individu à l'environnement, à la socialisation et au développement de la sensibilité aux autres. (Stassin, 2019)

Les émotions jouent un grand rôle dans l'intimidation. Toutes les parties prenantes sont caractérisées par des états émotionnels spécifiques, tels que le manque d'empathie, l'alexithymie et la peur des représailles. (Stassin, 2019)

Le chef de groupe est souvent un élève qui est incapable de faire preuve d'empathie envers les autres ou d'exprimer ses propres sentiments et pensées. Il ne ressent généralement ni culpabilité ni remords pour les abus qu'il a causés. Les dirigeants ont souvent des défauts narcissiques et une faible estime de soi. Pour les suiveurs, les actions sont motivées par la peur : peur d'être rejeté, voire exclu du groupe, peur de devenir le bouc émissaire. La peur, et plus particulièrement la peur des représailles, traverse aussi les témoins passifs, mais aussi certaines victimes qui gardent le silence. (Stassin, 2019)

Le développement des compétences émotionnelles et l'éducation à l'empathie se révèlent donc des armes efficaces pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement. Tout ceci trouve naturellement sa place dans le Parcours éducatif de santé. (Stassin, 2019)

3.3.2 L'éducation aux médias et à l'information

Ils existent de nombreux risques à l'usage des médias sociaux, la cyberviolence et le cyberharcèlement sont des réalités mais de nombreux aspects positifs et apports sont fait sur leurs usagers. Ces derniers trouvent avant tout un moyen de s'amuser, de jouer, de lutter contre l'ennui, de retrouver leurs amis une fois sortis de l'école, plus largement de socialiser et de se construire à l'abri des parents. C'est aussi un lieu de recherche et d'information, d'apprentissage, un lieu de prescription en termes de goûts. (Stassin, 2019)

Contrairement aux idées reçues, les jeunes sont assez soucieux de l'image qu'ils renvoient en ligne et de leur identité numérique. Ils ont conscience de la visibilité que peuvent avoir les contenus publiés et n'hésitent pas à adopter différentes stratégies de publication. (Stassin, 2019)

Cette course à l'audience peut engendrer la publication de contenus violents et compromettants pour autrui comme pour soi-même : on se met en danger à travers certains challenges, on trahit la confiance d'un ami ou d'une petite amie en publiant des photos censées rester confidentielles. Les contenus sont parfois approuvés par des likes ou des partages sans avoir conscience de l'impact que peut avoir un simple clic. (Stassin, 2019)

Des études ont montré que les adolescents avaient des lacunes en termes de culture numérique et de fonctionnement du web. Il ne s'agit donc pas de condamner les pratiques des adolescents ou le manque de recul que certains peuvent avoir, mais de renforcer leurs compétences numériques et de leur apprendre à publier et à partager de l'information de manière réfléchie et responsable. La lutte contre le cyberharcèlement passe aussi par l'éducation aux médias sociaux, par l'éducation à l'intelligence des traces, par l'éducation à l'esprit critique. Trois grands items qui peuvent être traité à travers le dispositif d'éducation aux médias et à l'information. (Stassin, 2019)

3.4 Activités contre le harcèlement

Plusieurs activités peuvent être mises en place au sein des établissements pour prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement.

3.4.1 Collage

Les collages sont un moyen pour les élèves d'exprimer leurs sentiments sur la maltraitance et le harcèlement sans se sentir menacés. (Elliott & Blaya, 2015)

3.4.2 Que feriez-vous

Donner des études de cas aux élèves et leur demander de trouver des solutions au cas de harcèlement. (Elliott & Blaya, 2015)

3.4.3 Journal de classe

Demander aux élèves de contribuer, par un article ; une illustration ; une énigme ou un poème sur le harcèlement, au journal de classe. (Elliott & Blaya, 2015)

3.4.4 Groupe d'élèves maltraitants

Demander aux élèves d'écrire une histoire au sujet de quelqu'un qui tout à coup se rend compte qu'il est entraîné dans un groupe d'élèves qui maltraitent les autres. Que ressent ou pense le personnage concerné et comment il peut résoudre le problème. (Elliott & Blaya, 2015)

3.4.5 Lettre à un élève harceleur

Demander aux élèves d'écrire une lettre à un harceleur imaginaire pour essayer de lui expliquer pourquoi il devrait essayer de changer de comportement et en lui donnant quelques suggestions pour y arriver. (Elliott & Blaya, 2015)

4. Les stratégies pour agir

Le mode d'action des personnels d'éducation va être différent suivant si l'on s'occupe de la victime ou de l'harceleur. Dans ces 2 cas de figures il va falloir agir, pour régler le problème et pour continuer à avancer.

4.1 Comment aider les victimes

Les victimes souffrent souvent d'une situation sociales complexes, toutes singulière qui requièrent une prise en charge individuelle. Les parents, les enseignants, les amis et les témoins, jouent tous un rôle dans la confrontation entre l'agresseur et la victime. Les parents ou les enseignants qui tentent de gérer le problème seuls ont peu de chance de réussir à aider la victime, à moins que l'établissement scolaire ait une politique claire et bien pensée contre le harcèlement et le cyberharcèlement, ce qui n'est généralement pas le cas. Les membres de la communauté scolaire, doivent comprendre le sentiment d'impuissance et de détresse des victimes. (Elliott & Blaya, 2015)

Les victimes ont besoin d'être rassurées sur le fait qu'elles ne sont pas les seules et que cela pourrait arriver à n'importe qui. Un règlement clair et ferme ne parviendra jamais à éliminer le harcèlement et le cyberharcèlement. Le tabou contre le fait de rapport qui sévit dans nos sociétés a pour conséquence que les élèves sont susceptibles de vivre des situations dramatiques avant d'arriver à demander de l'aide. (Elliott & Blaya, 2015)

Bien que les mots « harceleur » et « victime » soient utilisés pour décrire les élèves qui maltraitent et ceux qui sont maltraités, il faut veiller à ne pas utiliser ces termes lorsque que l'on discute avec les élèves. Il s'agit de ne pas aggraver les choses plus qu'elles ne le sont. En effet, en employant se terme l'élève qui se retrouve dans cette position va penser qu'il incarne ce rôle et que cela lui arrivera ailleurs. (Elliott & Blaya, 2015)

Il faut croire que le changement est possible. Pour cela il faut déjà que tous les membres de la communauté scolaire partagent un certain nombre de croyances fondamentales. Comme le fait de penser que « toute les formes de maltraiances et de harcèlement sont inacceptables », « personne ne mérite jamais d'être maltraité », « les gens qui maltraitent et qui harcèlent les autres doivent accepter les conséquences de leurs actions » et enfin la chose la plus importante « ce comportement est réversible : les individus qui harcèlent ou maltraitent les autres sont susceptibles de changer ». (Elliott & Blaya, 2015)

Il est important que les établissements mettent en place une politique de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement. Trois éléments sont prérequis dans l'élaboration de cette politique :

- L'honnêteté : les enseignants et les parents doivent être prêts à reconnaître que ce genre de problème existe dans l'établissement.
- L'esprit d'ouverture : la création d'une atmosphère basée sur l'ouverture d'esprit et la franchise est un des principaux défis que les établissements doivent relever.
- L'implication : si les parents, les enseignants et les élèves sont tous impliqués dans la rédaction d'une politique contre le harcèlement, ils auront un intérêt à ce qu'elle soit efficace. (Elliott & Blaya, 2015)

Les victimes de harcèlement devraient toujours être invitées à exposer leur point de vue sur les solutions possibles. Les élèves doivent être encouragés à parler plutôt qu'à rapporter quand ils sont victimes. (Elliott & Blaya, 2015)

Une autre façon d'agir se rapporte à la loi. Les élèves ont le droit d'apprendre dans un environnement sans peur. Cette partie sera développée plus loin. (Elliott & Blaya, 2015)

4.2 Les élèves harceleurs ont aussi besoin d'aide

Après avoir réglé les retombées immédiates du dernier incident, il est important de commencer à travailler sur le long terme en aidant les élèves maltraitants à changer et à développer de nouvelles façons de se comporter et de réagir. Il n'existe pas de solutions miracles pour changer le comportement d'un élève. Chaque élève est singulier et a ses propres problèmes, il faut si possible travailler avec les parents de l'élève pour obtenir des progrès plus rapidement. Plusieurs techniques ont été utilisées. (Elliott & Blaya, 2015)

La pression des pairs est l'un des moyens les plus efficaces pour mettre un terme au harcèlement. Les élèves y arrivent entre eux après avoir organisé des discussions, jeux de rôles, signés des contrats, car ils comprennent ce qui est ou n'est pas un comportement acceptable. (Elliott & Blaya, 2015)

Expliquez aux élèves harceleurs ce que vous attendez d'eux en termes de comportement. Donnez-leur des indications claires sur leur comportement. (Elliott & Blaya, 2015)

Avant de pouvoir commencer à changer le comportement d'un élève, il faut qu'il admette que ce qu'il a fait n'est pas bien. Il doit reconnaître que son comportement est mal. Il doit réaliser qu'il doit des excuses à la victime et qu'il lui doit réparation. (Elliott & Blaya, 2015)

On peut aussi discuter de la prochaine étape avec l'élève et fixer des objectifs réalistes et à court terme avec lui. Il faut élaborer des règles claires sur la façon dont on veut que l'élève se comporte à l'avenir. (Elliott & Blaya, 2015)

De nombreux élèves maltraitants ont une faible estime de soi. Il faut travailler sur cette estime, leur donner des responsabilités supplémentaires, les féliciter et les encourager. (Elliott & Blaya, 2015).

5. Approches juridiques

Jusqu'à une période récente, le harcèlement et le cyberharcèlement scolaire n'était pas qualifié pénalement. Depuis 2002, l'article 222-322 du Code pénal réprimait le harcèlement, mais seulement dans le domaine professionnel. (Bellon & Gardette, 2017)

En 2014, le harcèlement est entré dans le Code pénal. La loi n°2014-873 du 4 août 2014 – art. 41 crée un délit de harcèlement :

« Le fait de harceler une personne par des propos ou comportement répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 10 000€ d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail.

Les faits mentionnés au premier alinéa sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende :

- 1. Lorsqu'ils ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours ;*
- 2. Lorsqu'ils ont été commis sur un mineur de quinze ans ;*
- 3. Lorsqu'ils ont été commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;*
- 4. Lorsqu'ils ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne.*

Les faits mentionnés au premier alinéa sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende lorsqu'ils sont commis dans deux des circonstances mentionnées aux 1° à 4°. » (article 222-33-2-2 du Code pénal). (Bellon & Gardette, 2017)

De plus, les élèves ont le droit d'apprendre dans un environnement sans peur. Les directeurs des établissements et les membres des équipes de direction ont le devoir de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger leurs élèves de l'intimidation, des agressions ou du harcèlement. Ce droit et ce devoir sont inscrit dans des documents tels que la convention des droits de l'enfant des Nations Unies mais aussi dans les lois et directives des différents systèmes éducatifs et la Convention européenne des droits de l'homme. (Elliott & Blaya, 2015)

La loi n°2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement crée un nouveau délit, celui de harcèlement scolaire, dans le code pénal. Les faits de harcèlement moral commis à l'encontre d'un élève constituent un harcèlement scolaire. Le délit de harcèlement scolaire concerne les élèves, les étudiants ou les personnels des établissements scolaires et universitaires. Le harcèlement scolaire est puni de :

- 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende lorsqu'il a causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à 8 jours ou n'a entraîné aucune incapacité de travail ;
- 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende lorsque les faits ont causé une incapacité totale de travail supérieure à 8 jours ;
- 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende lorsque les faits ont conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider.

Ces sanctions peuvent également être prononcées lorsque les faits continuent alors que l'auteur ou la victime n'étudie plus ou n'exerce plus au sein de l'établissement. Un stage de « sensibilisation aux risques liés au harcèlement scolaire » pourra être également prononcé par le juge.

Pour mieux lutter contre le cyberharcèlement sur les réseaux sociaux, les téléphones portables et les ordinateurs utilisés pour harceler un élève ou un étudiant pourront être saisis et confisqués. La loi renforce les obligations des plateformes numériques. Des objectifs de lutte contre le harcèlement scolaire seront assignés aux acteurs d'Internet, sites et fournisseurs d'accès à internet (FAI), qui devront modérer les contenus de harcèlement scolaire sur les réseaux sociaux. (Direction de l'information légale et administrative (Première ministre), 2022)

Partie 3 : Problématique et hypothèses

Nous venons de voir à travers ces recherches, les définitions du harcèlement et du cyberharcèlement scolaire. Nous avons pu voir que le cyberharcèlement prenait généralement naissance à la suite du harcèlement. Cependant leur mode de fonctionnement n'est pas le même. Harcèlement et cyberharcèlement sont très proches mais en même temps très différents. Il est important de bien faire la distinction entre les deux et de comprendre leur propre fonctionnement pour mieux agir.

Dès que plusieurs élèves sont réunis, on se trouve face à une situation potentielle de harcèlement et de cyberviolence. Mais nous pouvons faire beaucoup pour les prévenir et les traiter. L'action des personnels d'éducation est très importante dans la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement. Les deux parties, que ce soient victimes ou harceleurs, doivent être prise en compte. Outre les actions des établissements, les lois sont un véritable appui pour parvenir à lutter contre.

Dans ce mémoire de recherche nous tenterons de répondre à la question suivante : « **En quoi la connaissance du (cyber)harcèlement par les élèves et les enseignants peut-elle augmenter l'efficacité des mesures de prévention et d'action en milieu scolaire ?** ».

Pour répondre à cette question nous nous intéresserons plus spécifiquement à la reconnaissance et connaissance du (cyber)harcèlement par les élèves et les professeurs. Mais également aux actions de prévention et de lutte qui sont faites dans les établissements du second degré. Pour cela nous aimerions avoir des retours d'élèves et de professeurs du second degré.

Nous pouvons ainsi émettre quelques hypothèses :

- Les élèves et les enseignants ne savent pas reconnaître des situations de harcèlement. Ainsi les élèves ne se rendent pas compte qu'ils peuvent harceler et les enseignants ne peuvent pas intervenir.
- Les actions de prévention du harcèlement et du cyberharcèlement au sein des établissements sont inexistantes ou minoritaires. Les cas de harcèlement et de cyberharcèlement ne sont pas traités comme ils le devraient.
- Les enseignants ne sont pas formés à lutter contre le (cyber)harcèlement.

Partie 4 : Matériel et méthodes

Mon projet de mémoire est donc articulé autour du questionnement sur la reconnaissance du harcèlement/cyberharcèlement scolaire par des élèves et des enseignants.

Pour avancer dans ce travail de recherche et aboutir à mon objectif général de travail qui est de mesurer si la connaissance du harcèlement/cyberharcèlement peut augmenter l'efficacité des mesures de prévention et d'action, ma méthodologie a été la suivante.

I. Matériel

1. La conception du questionnaire

Pour réaliser cette recherche j'ai donc choisi de procéder par deux questionnaires quantitatifs ciblant deux populations différentes. Le questionnaire permet d'obtenir un plus grand nombre de réponses que des entretiens puisqu'il est facilement diffusable, anonyme, et relativement court. Ainsi, les résultats obtenus seront plus représentatifs.

A travers les questionnaires il s'agit de vérifier la pertinence des hypothèses de travail. Les questionnaires sont réfléchis selon ces trois hypothèses. Chaque questionnaire est composé d'un mélange de questions fermées, ouvertes et de questions catégorielles.

Le questionnaire à destination des élèves comporte 11 questions :

- Huit questions sont fermées, questions 3 à 10 : reconnaissance et connaissance du harcèlement/cyberharcèlement avec comme réponse « oui, non, peut-être ».
- Une question est ouverte, question 11 : la définition du harcèlement scolaire
- Deux sont catégorielles, questions 1 et 2 : le genre et la classe.

Il se divise en trois thèmes distincts à savoir : les informations sociodémographiques, la reconnaissance du (cyber)harcèlement, et la connaissance du (cyber)harcèlement.

Les questions sont présentées ci-après.

- Informations sociodémographiques

1. Tu es :

- Une fille
- Un garçon
- Non binaire

2. Classe :

- 6^e
- 5^e
- 4^e
- 3^e
- Seconde
- Première
- Terminale

- La reconnaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire

Situation 1

Manon a découvert que des photos d'elle, prise à son insu, circulent sur X (ex twitter). Tout le monde les partage et se moque d'elle.

3. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ?

- Oui
- Non
- Peut-être

Situation 2

Il y a 2 nouveaux élèves au sport. Ils parlent mal notre langue et s'habillent de façon étrange. Un groupe de filles se moque d'eux. Depuis les 2 nouveaux élèves sont mis à l'écart par les autres élèves.

4. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ?

- Oui
- Non
- Peut-être

Situation 3

Maxime se fait tout le temps piquer ses stylos et sa trousse. Ceux qui en sont à l'origine trouvent ça drôle et continuent mais rendent ses affaires à Maxime à chaque fin de cours.

5. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ?

- Oui
- Non
- Peut-être

Situation 4

Emma est rousse et on se moque régulièrement d'elle par rapport à sa couleur de cheveux. On lui fait souvent des remarques par rapport à ça.

6. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ?

- Oui
- Non
- Peut-être

Situation 5

Sarah s'est confiée à sa copine Marie sur sa relation amoureuse. Or Marie a répété la conversation à une autre amie. Depuis une rumeur circule sur Sarah et elle se sent observée par les autres au lycée.

7. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ?

- Oui
- Non
- Peut-être

Situation 6

Léo a publié un tiktok sur son compte. De nombreux élèves de sa classe ont partagé sa vidéo et se moquent de lui en commentaire et en privé.

8. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ?

- Oui
- Non
- Peut-être

- Connaissance du cyberharcèlement/harcèlement

9. Sais-tu ce qu'est le harcèlement ?

- Oui
- Non

11. Si oui, essaie de définir ce mot

10. As-tu déjà été victime de harcèlement/cyberharcèlement ?

- Oui
- Non

Le questionnaire à destination des professeurs comporte 15 questions :

- Dix sont fermées, questions 3 à 9 et 11 à 12 et 14 : « Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ? » ; « Connaissez-vous la définition du harcèlement/cyberharcèlement scolaire » ; « Avez-vous été confronté(é) à des situations de harcèlement scolaire dans votre carrière ? » ; « Votre établissement met-il en place des actions de prévention du harcèlement scolaire » ; « Pensez-vous avoir les ressources suffisantes pour agir ? ».
- Trois sont ouvertes, questions 10-13-15 : « citer cinq mots qui vous font penser aux harcèlements scolaires » ; « quels sont les actions de préventions de vos établissements » ; « quels sont vos ressours pour agir ».
- Deux sont catégorielles, questions 1 et 2 : le genre et l'ancienneté professionnel.

Il se divise en différents thèmes : les informations sociodémographiques, la reconnaissance du (cyber)harcèlement, la connaissance du (cyber)harcèlement, les moyens d'actions.

Les questions sont présentées ci-après.

- Information sociodémographique

1. Vous êtes :

- Un homme
- Une femme
- Je ne souhaite pas le préciser

2. Vous exercez :

- Depuis moins de 5 ans
- Entre 5 ans et 10 ans
- Entre 10 ans et 20 ans
- Depuis plus de 20 ans

- Reconnaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire

Situation 1

Manon a découvert que des photos d'elle, prise à son insu, circulent sur X (ex twitter). Tout le monde les partage et se moque d'elle.

3. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ?

- Oui
- Non
- Peut être

Situation 2

Il y a 2 nouveaux élèves au sport. Ils parlent mal notre langue et s'habillent de façon étrange. Un groupe de filles se moque d'eux. Depuis les 2 nouveaux élèves sont mis à l'écart par les autres élèves.

4. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ?

- Oui
- Non
- Peut être

Situation 3

Maxime se fait tout le temps piquer ses stylos et sa trousse. Ceux qui en sont à l'origine trouvent ça drôle et continuent mais rendent ses affaires à Maxime à chaque fin de cours.

5. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ?

- Oui
- Non
- Peut être

Situation 4

Emma est rousse et on se moque régulièrement d'elle par rapport à sa couleur de cheveux. On lui fait souvent des remarques par rapport à ça.

6. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ?

- Oui
- Non
- Peut être

Situation 5

Sarah s'est confiée à sa copine Marie sur sa relation amoureuse. Or Marie a répété la conversation à une autre amie. Depuis une rumeur circule sur Sarah et elle se sent observée par les autres au lycée.

7. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ?

- Oui
- Non
- Peut être

Situation 6

Léo a publié un tiktok sur son compte. De nombreux élèves de sa classe ont partagé sa vidéo et se moquent de lui en commentaire et en privé.

8. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ?

- Oui
- Non
- Peut être

- Connaissance du cyberharcèlement/harcèlement

9. Connaissez-vous la définition du harcèlement/cyberharcèlement scolaire

- Oui
- Non

10. Dans votre représentation du harcèlement scolaire, pouvez-vous citer cinq mots qui vous font penser aux harcèlements scolaires ?

11. Avez-vous été confronté(é) à des situations de harcèlement scolaire dans votre carrière ?

- Oui
- Non

- Moyens d'actions

12. Votre établissement met-il en place des actions de prévention du harcèlement scolaire ?

- Oui

- Non

13. Si oui, quelles sont ces actions ?

14. Pensez-vous avoir les ressources suffisantes pour agir ?

- Oui
- Non

15. Si oui, quels sont ces ressources ?

2. La population

Les deux questionnaires s'adressent à deux populations différentes. Un questionnaire est réalisé à destination des élèves des établissements du second degré. Le deuxième questionnaire est destiné aux professeurs du second degré.

Les collectes de données ont été mises en place dans le lycée Duhamel et le collège Victor Hugo, où j'ai effectué mes stages cette année ainsi qu'auprès de mes camarades de Master. Seules les classes de mes tuteurs ont été sollicitées pour remplir le questionnaire élève. Les répondants à ce questionnaire sont des élèves allant de la classe de sixième à la classe de terminale. Les enseignants interrogés exercent en moyenne depuis plus de 20 ans le métier d'enseignant. Aucun participant n'a été sensibilisé sur le sujet.

Les critères d'inclusion à ces questionnaires sont :

- Être élève dans un établissement du second degré (collège ou lycée).
- Être professeur ou avoir été professeur du second degré.

Les critères d'exclusion sont donc :

- Les élèves et professeurs du premier degré (école maternelle et primaire).

II. Méthode d'investigation

1. Élaboration

L'objectif ultime de l'enquête est de représenter de manière précise la réalité. Par conséquent, il est crucial de se concentrer sur plusieurs aspects, notamment :

- Encourager la participation active des enquêtés,
- Assurer une compréhension claire des questions soulevées ainsi que des enjeux de l'enquête,

- Veiller à l'exhaustivité et à la fiabilité des réponses en concevant toutes les questions de manière qu'elles puissent être répondues de manière cohérente, honnête et interprétable.

Ces trois concepts se réunissent dans la notion plus large de compliance de l'enquêté, définie comme sa capacité à adhérer pleinement à l'enquête. Il est donc essentiel de considérer à la fois les aspects cognitifs et intellectuels ainsi que les aspects comportementaux et sociaux.

Pour la construction des questionnaires il faut veiller à rester le plus simple possible dans la formulation, à rester neutre c'est-à-dire d'éviter de laisser apparaître ces convictions ou des tournures naïves et consensuelles. (Maisonneuve & Fournier, 2012).

Au départ mon idée était de réaliser un questionnaire à destination des personnels d'éducation exclusivement. Afin d'étudier la prévention, l'action et la lutte faite dans les établissements face au (cyber)harcèlement. En réfléchissant sur le sujet, un des problèmes potentiel du (cyber)harcèlement pouvait être que les élèves ne se rendent pas compte qu'ils peuvent harceler. Ainsi il me semblait pertinent de réaliser un questionnaire à destination des élèves qui permettrait d'analyser la reconnaissance du harcèlement par les élèves et leur connaissance sur ce sujet. Pour rester dans la continuité de mon mémoire et dans ma première idée, il m'a semblé pertinent d'étudier si les enseignants étaient également capables de reconnaître les situations de harcèlement, leur connaissance sur le sujet mais également les actions mises en place et leur ressenti face à cela.

J'ai donc pris la décision de construire deux questionnaires à destination de deux populations différentes. Ces deux questionnaires permettront de soulever peut-être un problème d'ordre primaire à ce harcèlement qui est la mauvaise reconnaissance et/ou connaissance du sujet.

Dans un premier temps, j'ai établi un questionnaire que j'ai testé auprès des étudiants de Master MEEF SVT. Ces questionnaires test m'ont permis d'observer si les questions étaient bien comprises, et si elles étaient pertinentes. Ce pré-test systématique a été réalisé dans des conditions similaires à celles dans lesquelles le questionnaire final sera renseigné : même mode d'administration et enquêtés similaires.

Les questionnaires définitif (cf. Annexe 1 - Questionnaire élèves et

Annexe 2 - Questionnaire enseignants) comportent 11 questions obligatoires (élèves) et 15 questions obligatoires (professeurs) dont 2 conditionnelles. Dans ces questionnaires différents types de questions ont été utilisés : questions fermées, ouvertes, catégorielles et conditionnelles.

L'utilisation de questions fermées facilite et accélère la collecte des réponses, favorisant ainsi une augmentation du nombre de répondants tout en simplifiant l'analyse des données. Cette approche plus simple avec des questions fermées offre également une comparaison fiable des résultats (Maisonneuve & Fournier, 2012). Les questions fermées permettent de cibler les réponses et sont plus faciles à traiter. Cependant, elles peuvent restreindre l'expression des participants et ne pas toujours refléter fidèlement leur pensée. Pour cela j'ai inclus une option « peut-être » dans la plupart de mes questions fermées.

D'un autre côté, les questions ouvertes offrent une vision plus détaillée des opinions des personnes interrogées, mais leur traitement statistique peut être difficile en raison de leur aspect subjectif. Elles ajoutent des nuances à l'information, mais peuvent aussi parfois générer des réponses vagues ou hors sujet, ce qui rend leur analyse complexe. Recourir à des questions ouvertes vise à obtenir des détails complémentaires par rapport aux questions fermées. De plus, elles donnent à l'enquêté l'impression d'avoir la possibilité de s'exprimer, renforçant ainsi son engagement envers le questionnaire (Maisonneuve & Fournier, 2012).

Les questions catégorielles non ordonnées sont simples et aisées à compléter, ce qui les rend appropriées pour être placées en début de questionnaire afin d'établir la confiance de l'enquêté et d'en apprendre d'avantage sur lui (Maisonneuve & Fournier, 2012).

Les questions conditionnelles facilitent une analyse approfondie de phénomènes rares ou spécifiques au sein d'une population générale. Ces questions conditionnelles sont réservées aux enquêtés ayant répondu positivement à la question filtre, permettant ainsi d'alléger le questionnaire et d'éviter à l'enquêté de parcourir toutes les questions (Maisonneuve & Fournier, 2012).

Le questionnaire a été structuré en différents thèmes permettant ainsi d'améliorer la compréhension globale par l'enquêté (Maisonneuve & Fournier, 2012). Tout d'abord des questions traitant de l'aspect « sociodémographique » des enquêtés sont abordées. Comme le genre, la classe ou l'ancienneté. Une partie « reconnaissance du (cyber)harcèlement » est proposée, avec différentes situations potentielles de (cyber)harcèlement, l'enquêté doit ainsi donner son avis si la situation est ou non du (cyber)harcèlement. Ensuite une partie « connaissance du (cyber)harcèlement » est proposée avec des définitions, s'ils ont subi ou été confronté et des mots qui font penser au harcèlement. Et enfin pour le questionnaire enseignant une partie « moyen d'action » est proposée avec les actions mises en place dans l'établissement, si les ressources sont suffisantes pour agir et lesquelles.

2. Diffusion

Les questionnaires ont été élaborés sur Google drive©, et ont été mis en ligne sur internet de manière à recevoir automatiquement les résultats en temps réel. Le lien internet a été adressé aux élèves et professeurs du lycée et collège où mon stage de Master 2 a été effectué. Des informations explicatives de la démarche sont fournies avec les questionnaires. Une date de fin de recueil au 01 avril 2024 a été fixée. Les questionnaires sont totalement anonymes et aucune adresse électronique n'a été collectée.

3. Traitement des résultats

À travers les questionnaires il s'agit de vérifier si les réponses obtenues sont en adéquation avec les hypothèses énoncées plus tôt.

Pour cela, concernant le questionnaire élève, les réponses entre les élèves de collège et de lycée seront comparées. En effet, on peut s'attendre à ce que les élèves de collège soient moins renseignés sur la question de (cyber)harcèlement que les élèves de lycée. Mais également à ce que les élèves de collège aient plus de mal à déterminer les situations relevant de (cyber)harcèlement.

Concernant le questionnaire enseignant, on peut penser que l'ancienneté des enseignants exercera une influence sur leur connaissance vis-à-vis du (cyber)harcèlement. L'ancienneté

pourra également exercer une influence sur les ressources que possèdent les enseignants pour agir.

Pour analyser les réponses de mes questionnaires, une étude quantitative sera menée. Pour les questions ouvertes, les termes les plus fréquemment mentionnés seront regroupés afin de faciliter l'analyse. Pour la question 11 « Si oui, essaie de définir ce mot » du questionnaire élève, les termes figurant dans la définition du harcèlement seront utilisés pour classer les réponses, c'est-à-dire :

- la répétition d'actes négatifs sur un certain temps, avec comme termes « répétitions, répéter, répétitif, quotidiennement, régulièrement ».
- l'intention de nuire avec comme termes « différentes formes de violences, sentiments de mal être, à l'encontre de la personne, nuire »,
- l'incapacité pour celui qui le subit de se défendre par lui-même avec comme termes « par un groupe, demande d'arrêter mais continue »

Pour les questions 10, 13 et 15 du questionnaire enseignant la même méthode a été utilisée. Ainsi pour la question 10 « Dans votre représentation du harcèlement scolaire, pouvez-vous citer cinq mots qui vous font penser aux harcèlements scolaires ? » les mots ont été catégorisés selon leur signification ou famille, comme :

- Injures / insultes / intimidation / brimade / menaces
- Isolement / mise à l'écart / exclusion / rejet.

Pour la question 13 « Si oui, quelles sont ces actions ? » et 15 « Si oui, quels sont ces ressources ? » les termes ont été classés selon la même logique.

Quant aux questions fermées, les réponses seront classées en "oui", "non" ou "peut-être" selon les critères établis. Ensuite, l'ensemble des réponses sera lié, tant aux questions ouvertes qu'aux questions fermées, avec les données catégorielles qui permettent de cerner la population étudiée. Les résultats seront présentés sous forme d'un tableau statistique (Hasnaoui, 2016)

Partie 5 : Résultats et discussion

I. Résultats

1. Étude de la population élève

1.1 Caractéristique générale de la population élève

D'après les résultats du tableau 1, la majorité des élèves ayant répondu au questionnaire concernaient les classes de 4^e et de seconde puisque chacun représente 20% de l'effectif total. Il s'agit d'une population à prédominance féminine car 60% sont représentés par des filles.

Caractéristiques de la population	Total (n=205)	
	n	%
Sexe		
Fille	123	60,0%
Garçon	78	38,0%
Non binaire	4	20,0%
Classe		
6e	19	9,3%
5e	29	14,1%
4e	41	20,0%
3e	25	12,2%
Seconde	41	20,0%
Première	24	11,7%
Terminale	26	12,7%

Tableau 1: Caractéristique générale de la population élève

1.2 Reconnaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire

Au total, sur les 205 élèves qui ont répondu à ce questionnaire, 96,1% de la population considèrent que la situation 1 « *Manon a découvert que des photos d'elle, prise à son insu, circulent sur X (ex twitter). Tout le monde les partage et se moque d'elle* » relève du cyberharcèlement/harcèlement scolaire comme le montre le tableau 2.

Concernant la situation 2 « *Il y a 2 nouveaux élèves au sport. Ils parlent mal notre langue et s'habillent de façon étrange. Un groupe de filles se moque d'eux. Depuis les 2 nouveaux élèves sont mis à l'écart par les autres élèves* », 76,6% des élèves considèrent qu'elle relève d'une situation de cyberharcèlement/harcèlement scolaire.

La situation 3 « *Maxime se fait tout le temps piquer ses stylos et sa trousse. Ceux qui en sont à l'origine trouvent ça drôle et continuent mais rendent ses affaires à Maxime à chaque fin de cours* » est considérée comme une situation de cyberharcèlement/harcèlement scolaire par 49,3% des élèves

Pour la situation 4 « *Emma est rousse et on se moque régulièrement d'elle par rapport à sa couleur de cheveux. On lui fait souvent des remarques par rapport à ça* », 76,6% des élèves l'associent à du cyberharcèlement/harcèlement scolaire.

Concernant la situation 5 « *Sarah s'est confiée à sa copine Marie sur sa relation amoureuse. Or Marie a répété la conversation à une autre amie. Depuis une rumeur circule sur Sarah et elle se sent observée par les autres au lycée* », 35,1% des élèves l'associent à du

cyberharcèlement/harcèlement contre 32,7% des élèves qui ne l'associent pas à du harcèlement. Et 32,2% ne se positionnent pas.

Enfin pour la situation 6 « *Léo a publié un tiktok sur son compte. De nombreux élèves de sa classe ont partagé sa vidéo et se moquent de lui en commentaire et en privé* », 85,9% des élèves considèrent que cette situation relève du harcèlement.

Reconnaissance du cyberharcèlement / harcèlement scolaire	n	%
Situation 1		
Oui	197	96,1%
Non	1	0,5%
Peut-être	7	3,4%
Situation 2		
Oui	157	76,6%
Non	19	9,3%
Peut-être	29	14,1%
Situation 3		
Oui	90	49,3%
Non	55	26,8%
Peut-être	60	29,3%
Situation 4		
Oui	157	76,6%
Non	18	8,8%
Peut-être	30	14,6%
Situation 5		
Oui	72	35,1%
Non	67	32,7%
Peut-être	66	32,2%
Situation 6		
Oui	176	85,9%
Non	10	4,9%
Peut-être	19	9,3%

Tableau 2: Reconnaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire de la population élève

1.3 Connaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire

D'après le tableau 3, 97,6% des élèves interrogés ont répondu « oui » à la question « Sais-tu ce qu'est le harcèlement ? ». Soixante-dix-huit virgule deux pourcents ont utilisé des termes se référant à l'intention de nuire dans leur définition. Près de la moitié d'entre eux (58,5%) ont utilisé le terme répétitif. Près d'un cinquième de la population ont utilisé un autre terme ne figurant pas dans la définition scientifique ou le terme incapacité de se défendre. Enfin, 73,7% de la population interrogée a affirmé ne pas avoir été victime de cyberharcèlement/harcèlement.

Connaissance cyberharcèlement / harcèlement scolaire	n	%
Sais-tu ce qu'est le harcèlement ?		
Oui	200	97,6%
Non	5	2,4%
Définition		
Intention de nuire	148	78,2%
Répétitif	120	58,5%
Autres	36	17,6%
Incapacité de se défendre	34	16,6%
As-tu déjà été victime de harcèlement/cyberharcèlement ?		
Oui	54	26,3%
Non	151	73,7%

Tableau 3: Connaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire de la population élève

1.4 Données relatives au sexe

D'après le remplissage du questionnaire, concernant la reconnaissance du cyberharcèlement/harcèlement, 98,4% des filles et 92,3% des garçons pensent que la situation 1 relève du harcèlement. Pour la situation 2, 78% des filles et 76,9% des garçons ont répondu « Oui » à la question « est-ce du cyberharcèlement/harcèlement ? ». Près de la moitié des filles (46,3%) et des garçons (41%) considèrent que la situation 3 est une situation de harcèlement. Pour la situation 4, 80,5% des filles et 73% des garçons pensent que la situation est du harcèlement contre 12,2% et 18% qui pensent que ce n'en est pas. Quarante virgule six pourcents des filles ont répondu « Oui » à la question « est-ce du cyberharcèlement ? » pour la situation 5 alors qu'un tiers des garçons ont répondu « Non » et « Peut-être ». Enfin pour la situation 6, 90,2% des filles et 78,2% des garçons pensent qu'elle relève de harcèlement.

D'après le tableau 4, pour la partie connaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire, la totalité des filles, soit 123, savent ce qu'est le harcèlement contre 93,6% des garçons. Concernant les victimes de harcèlement, 32,5% des filles interrogées sont concernées, contre 14,1% des garçons.

Reconnaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire	File	Garçon	Non binaire
Situation 1 n (%)			
Oui	121 (98,4)	72 (92,3)	4 (100)
Non	1 (0,8)	0 (0)	0 (0)
Peut-être	1 (0,8)	6 (7,7)	0 (0)
Situation 2 n (%)			
Oui	96 (78)	60 (76,9)	1 (25)
Non	10 (8,1)	7 (9)	2 (50)
Peut-être	17 (13,9)	11 (14,1)	1 (25)
Situation 3 n (%)			
Oui	57 (46,3)	32 (41)	1 (25)
Non	35 (28,5)	18 (23,1)	2 (50)
Peut-être	31 (25,2)	28 (35,9)	1 (25)
Situation 4 n (%)			
Oui	99 (80,5)	57 (73)	1 (25)
Non	9 (7,3)	7 (9)	2 (50)
Peut-être	15 (12,2)	14 (18)	1 (25)
Situation 5 n (%)			
Oui	50 (40,6)	21 (26,9)	1 (25)
Non	39 (31,7)	27 (34,6)	2 (50)
Peut-être	34 (27,7)	30 (38,5)	1 (25)
Situation 6 n (%)			
Oui	111 (90,2)	61 (78,2)	4 (100)
Non	4 (3,3)	6 (7,7)	0 (0)
Peut-être	8 (6,5)	11 (14,1)	0 (0)
Connaissance cyberharcèlement/harcèlement scolaire	File	Garçon	Non binaire
Sait-tu ce qu'est le harcèlement ? n (%)			
Oui	123 (100)	73 (93,6)	4 (100)
Non	0 (0)	5 (6,4)	0 (0)
As-tu déjà été victime de harcèlement/cyberharcèlement ? n (%)			
Oui	40 (32,5)	11 (14,1)	3 (75)
Non	83 (67,5)	67 (85,9)	1 (15)

Tableau 4: Caractéristique de la population élève selon le sexe

1.5 Données relatives à la classe

Sur la partie reconnaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire, concernant la classe de 6^e, 89,5% pensent que la situation 1 et la situation 2 sont du harcèlement. Pour la situation 3, 52,3% des élèves pensent que la situation n'est pas du harcèlement. Quarante-vingt-quatre virgule deux pourcents pensent que la situation 4 relèvent du harcèlement. Près de la moitié (42,1%) pensent que la situation 5 est une situation de harcèlement. Concernant la situation 6, 84,2% pensent que c'est une situation de harcèlement.

Sur la classe de 5^e, la totalité des élèves interrogés soit 29, pensent que la situation 1 est du harcèlement. Concernant la situation 2, 86,2% affirment que c'est une situation de harcèlement. Près de la moitié (48,3%) ont répondu « Oui » à la question « Est-ce du cyberharcèlement ? » pour la situation 3. Quarante-vingt-six virgule deux pourcents des élèves de 5^e affirment que la situation 4 est une situation de harcèlement. Près de la moitié (41,4%) pensent que la situation 5 est une situation de harcèlement. Concernant la situation 6, 86,2% des élèves considèrent cette situation comme du harcèlement.

Pour la classe de 4^e, 95,2% des élèves ont répondu « Oui » à la question « Est-ce du harcèlement ? » face à la situation 1. Concernant la situation 2, 61% des élèves pensent que c'est une situation de harcèlement. Près d'un tiers (36,6%) des élèves de 4^e affirment que la situation 3 relèvent de harcèlement. Pour la situation 4, 63,4% des élèves considèrent cette situation comme du harcèlement. La moitié (51,2%) des élèves affirment que la situation 5 n'est

pas une situation de harcèlement. Concernant la situation 6, 80,6% des élèves pensent qu'elle relève de harcèlement.

Concernant la classe de 3^e, 92% des élèves affirment que la situation 1 relève du harcèlement. Soixante pourcents ont répondu « Oui » à la question « Est-ce du harcèlement ? » pour la situation 2. La moitié des élèves (53%) pensent que la situation 3 et la situation 4 (56%) relève de harcèlement. La moitié des élèves (56%) affirment que la situation 5 n'est pas une situation de harcèlement. Pour la situation 6, 84% des élèves de 3^e pensent que cette situation relève du harcèlement.

D'après le tableau 4, 97,6% des élèves de seconde considèrent que la situation 1 relève du harcèlement. La situation 2 est considérée comme du harcèlement par 80,5% des élèves. La moitié (48,8%) des secondes interrogées ont répondu « Oui » à la question « Est-ce du cyberharcèlement ? » pour la situation 3. La situation 4 et 6 sont considérés comme du harcèlement par 87,8% des élèves. Quarante-trois virgule neuf pourcents des élèves pensent que la situation 5 est du harcèlement.

La totalité des élèves de première affirment que la situation 1 est une situation de harcèlement. Plus des trois quarts des élèves de premières pensent que les situations 2 (87,5%), 4 (79,2%) et 6 (91,7%) sont du harcèlement. Concernant la situation 3, 41,7% des élèves considèrent que c'est une situation de harcèlement. Quarante-cinq virgule huit pourcents des élèves pensent que la situation 5 n'est pas une situation de harcèlement.

Les élèves de terminales pensent à 96,2% que la situation 1 est du harcèlement. Plus des trois quarts des élèves affirment que les situations 2 (80,8%), 4 (80,8%) et 6 (88,5%) sont des situations de harcèlement. La moitié des terminales interrogés ont répondu « Oui » à la question « Est-ce du harcèlement ? » pour la situation 3 et 5.

Pour la partie connaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire, plus de 95% des élèves de la 6^e à la terminale pensent savoir ce qu'est le harcèlement. Près des trois quarts des élèves de la 6^e à la terminale affirment ne pas avoir été victime de harcèlement.

Reconnaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire	6e	5e	4e	3e	Seconde	Première	Terminale
Situation 1 n (%)							
Oui	17 (89,5)	29 (100)	39 (95,2)	23 (92)	40 (97,6)	24 (100)	25 (96,2)
Non	0 (0)	0 (0)	1 (2,4)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Peut-être	2 (10,5)	0 (0)	1 (2,4)	2 (8)	1 (2,4)	0 (0)	1 (3,8)
Situation 2 n (%)							
Oui	17 (89,5)	25 (86,2)	25 (61)	15 (60)	33 (80,5)	21 (87,5)	21 (80,8)
Non	1 (5,2)	1 (3,4)	8 (19,5)	4 (16)	3 (7,3)	1 (4,2)	1 (3,8)
Peut-être	1 (5,2)	3 (10,4)	8 (19,5)	6 (24)	5 (12,2)	2 (8,3)	4 (15,4)
Situation 3 n (%)							
Oui	5 (26,3)	14 (48,3)	15 (36,6)	13 (52)	20 (48,8)	10 (41,7)	14 (53,9)
Non	10 (52,6)	5 (17,2)	17 (41,4)	5 (20)	9 (22)	5 (20,8)	3 (11,5)
Peut-être	4 (21,1)	10 (34,5)	9 (22)	7 (28)	12 (29,2)	9 (37,5)	9 (34,6)
Situation 4 n (%)							
Oui	16 (84,2)	25 (86,2)	26 (63,4)	14 (56)	36 (87,8)	19 (79,2)	21 (80,8)
Non	0 (0)	2 (6,9)	8 (19,5)	4 (16)	2 (4,9)	1 (4,2)	1 (3,8)
Peut-être	3 (15,8)	2 (6,9)	7 (17,1)	7 (28)	3 (7,3)	4 (16,6)	4 (15,4)
Situation 5 n (%)							
Oui	8 (42,1)	12 (41,4)	9 (22)	4 (16)	18 (43,9)	8 (33,4)	13 (50)
Non	6 (31,6)	9 (31)	21 (51,2)	14 (56)	10 (24,4)	5 (20,8)	2 (7,7)
Peut-être	5 (26,3)	8 (27,6)	11 (26,8)	7 (28)	13 (31,7)	11 (45,8)	11 (42,3)
Situation 6 n (%)							
Oui	16 (84,2)	25 (86,2)	33 (80,6)	21 (84)	36 (87,8)	22 (91,7)	23 (88,5)
Non	0 (0)	0 (0)	4 (9,7)	0 (0)	4 (9,8)	2 (8,3)	0 (0)
Peut-être	3 (15,8)	4 (13,8)	4 (9,7)	4 (16)	1 (2,4)	0 (0)	3 (11,5)
Connaissance cyberharcèlement/harcèlement scolaire							
Sait-tu ce qu'est le harcèlement ? n (%)							
Oui	18 (94,7)	29 (100)	41 (100)	24 (96)	40 (97,6)	23 (95,8)	25 (96,2)
Non	1 (5,3)	0 (0)	0 (0)	1 (4)	1 (2,4)	1 (4,2)	1 (3,8)
As-tu déjà été victime de harcèlement/cyberharcèlement ? n (%)							
Oui	5 (26,3)	5 (17,2)	13 (31,7)	7 (28)	9 (22)	5 (20,8)	10 (38,5)
Non	14 (73,7)	24 (82,8)	28 (68,3)	18 (72)	32 (78)	19 (79,2)	16 (61,5)

Tableau 5: Caractéristique de la population élève selon la classe

2. Étude de la population enseignante

2.1 Caractéristique générale de la population enseignante

D'après les résultats du tableau 6, la majorité des enseignants ayant répondu au questionnaire concernait des enseignants qui exerçaient depuis plus de 20 ans puisque cela représente 53,5% d'entre eux. Il s'agit d'une population à prédominance féminine car 53,5% sont représentés par des femmes.

Caractéristiques de la population	Total (n=71)	
	n	%
Sexe		
Femme	38	53,5%
Homme	33	46,5%
Ancienneté		
Moins de 5 ans	14	19,8%
Entre 5 et 10 ans	3	4,2%
Entre 10 et 20 ans	16	22,5%
Plus de 20 ans	38	53,5%

Tableau 6: Caractéristique générale de la population enseignante

2.2 Reconnaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire

D'après le tableau 7, plus de 90% de la population enseignante considèrent que les situations 1 et 4 sont du harcèlement. Près des trois quarts de la population affirment que les situations 2 et 6 sont des situations de harcèlement. Pour la situation 3, 84,5% des enseignants pensent qu'elle relève du harcèlement. Concernant la situation 5, 42,3% affirment qu'elle relève du harcèlement contre 36,6% qui pense qu'elle n'en est pas.

Reconnaissance du cyberharcèlement / harcèlement scolaire	n	%
Situation 1		
Oui	69	97,2%
Non	1	1,4%
Peut-être	1	1,4%
Situation 2		
Oui	53	74,6%
Non	8	11,3%
Peut-être	10	14,1%
Situation 3		
Oui	60	84,5%
Non	3	4,2%
Peut-être	8	11,3%
Situation 4		
Oui	66	93,0%
Non	2	2,8%
Peut-être	3	4,2%
Situation 5		
Oui	30	42,3%
Non	26	36,6%
Peut-être	15	21,1%
Situation 6		
Oui	56	78,9%
Non	6	8,6%
Peut-être	9	12,7%

Tableau 7: Reconnaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire de la population enseignante

2.3 Connaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire

D'après les résultats du tableau 8, 62% de la population affirment connaître la définition du harcèlement. Pour 64,8% le harcèlement est caractérisé par les moqueries. De plus, 32 enseignants se rejoignent pour dire que le harcèlement se fait dans la répétition et 29 l'associent à des injures, des intimidations. Le harcèlement conduit à l'isolement et la mise à l'écart de la victime pour 38%. Les enseignants le caractérisent à 35,2% comme une agression. Cette violence est spécifiée comme physique, morale et/ou verbale chez 14, 8 et 6 d'entre eux. Ils sont conscients que ce phénomène provoque un mal-être, qu'il fait référence à des discriminations et de la malveillance. Enfin, ils savent que le harcèlement peut se faire en ligne, en groupe, qu'il entraîne une ou des victimes et qu'il se fait dans une relation asymétrique.

Les enseignants affirment, pour 62% d'entre eux, avoir été confrontés à des situations de harcèlement dans leur carrière.

Connaissance cyberharcèlement / harcèlement scolaire	n	%
Connaissez-vous la définition du harcèlement/cyberharcèlement scolaire ?		
Oui	44	62,0%
Non	27	38,0%
Dans votre représentation du harcèlement scolaire, pouvez-vous citer cinq mots qui vous font penser aux harcèlements scolaires ?		
Moqueries	46	64,8%
Répétition / régulier / répétitif	32	45,1%
Injures / insultes / intimidation / brimade / menaces	29	40,8%
Isolement / mise à l'écart / exclusion / rejet	27	38,0%
Violence / agression	25	35,2%
Mal être / douleur / perte de confiance / désespoir / ressenti / souffrance	24	33,8%
Discrimination / racisme / orientation sexuelle / religion / handicap	23	32,4%
Malveillance / diffamation / maltraitance / méchanceté / intolérance / immaturité	21	29,6%
Réseaux sociaux / portable / photo	15	21,1%
Physique	14	19,7%
Victime / cible / bouc émissaire / souffre douleur	10	14,1%
Groupe	8	11,3%
Moral / psychologique	8	11,3%
Verbales / paroles	6	8,6%
Relations asymétrique / domination	5	7,0%
Avez-vous été confronté(é) à des situations de harcèlement scolaire dans votre carrière ?		
Oui	44	62,0%
Non	27	38,0%

Tableau 8: Connaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire de la population enseignante

2.4 Moyens d'actions face au cyberharcèlement/harcèlement scolaire

D'après le tableau 9, 81,7% de la population enseignante affirme que son établissement met en place des actions de prévention du harcèlement. Les actions mises en place sont des interventions de prévention/sensibilisation pour 36,2%, par des personnels extérieurs comme les gendarmes par exemple, ou par les infirmier(e)s, mais également par le Comité de Vie Lycéenne ou Collégienne, les référents harcèlement de l'établissement. On retrouve ensuite le dispositif gouvernemental pHARe avec les questionnaires distribués aux élèves pour 25,9%. Survient ensuite des affiches, expositions, des discussions en vie de classe ou encore de la communication entre équipe pédagogique. Pour seulement 3,4% de la population des formations ont été proposées.

Les enseignants interrogés ne considèrent pas, à 70,4%, avoir les ressources suffisantes pour agir face à ce harcèlement. Les 29,4% des enseignants qui ont répondu « Oui » ont comme ressources : les services de l'établissement pour 57,1%, que ce soit le personnel éducatif ou les référents harcèlement ; la communication avec l'équipe pédagogique ; les recherches personnelles ; l'expérience et/ou l'appréciation ; la formation.

Moyens d'actions	n	%
Votre établissement met-il en place des actions de prévention du harcèlement scolaire ?		
Oui	58	81,7%
Non	13	18,3%
Si oui, quelles sont ces actions ?		
Intervention de prévention / sensibilisation / action diverses (CVL, référent harcèlement élèves)	21	36,2%
Questionnaire / programme phare	15	25,9%
Affiches / exposition / débats / vidéo	14	24,3%
Discussion / sensibilisation en vie de classe	12	20,7%
Communication / réunion (comité pilotage, personne ressource)	12	20,7%
Formations	2	3,4%
Pensez-vous avoir les ressources suffisantes pour agir ?		
Oui	21	29,6%
Non	50	70,4%
Si oui, quels sont ces ressources ?		
Services établissement (personnels éducation / référent)	12	57,1%
Communication	4	19,0%
Recherches personnels	4	19,0%
Expérience / appréciation	4	19,0%
Formation	4	19,0%

Tableau 9: Moyens d'actions de la population enseignante

2.5 Données relatives au sexe

Concernant la reconnaissance du cyberharcèlement/harcèlement, 97% de la population enseignante féminine et masculine considère la situation 1 comme du harcèlement, contre 3% de « peut-être » pour les femmes et 3% de « Non » pour les hommes. La situation 2 est du harcèlement pour 71% des femmes et 78% des hommes, on retrouve 21% de « Peut-être » chez les femmes et 15% de « Non » chez les hommes. Quarante-neuf virgule cinq pourcents des femmes et 78,8% des hommes affirment que la situation 3 est une situation de harcèlement. Pour la situation 4, la totalité des femmes et 84,8% des hommes la considèrent comme du harcèlement. Face à la situation 5, il y a plus de variété de réponses. Chez les femmes 50% pensent que la situation relève du harcèlement contre 26% de « Non » et 23% de « Peut-être ». Chez les hommes 33% pensent que la situation relève de harcèlement, contre 48% de « Non » et 18% de « Peut-être ». Enfin concernant la situation 6, 86,8% des femmes et 69,8% des hommes affirment que la situation est du harcèlement.

D'après le tableau 10, trois quarts des femmes enseignantes ont répondu « Oui » à la question « Connaissez-vous la définition du harcèlement/cyberharcèlement scolaire ? ». Alors que la moitié des hommes ont répondu « Non ». Les enseignantes affirment à 65,6% et les enseignants à 57,6%, avoir déjà été confrontés à des situations de harcèlement scolaire dans leur carrière.

Plus de 85% des femmes et trois-quarts des hommes affirment que leur établissement met en place des actions de prévention du harcèlement. Trois-quarts des femmes et la moitié des hommes affirment ne pas avoir les ressources suffisantes pour agir.

Reconnaissance du cyberharcèlement / harcèlement scolaire	Femme	Homme
Situation 1 n (%)		
Oui	37 (97,4)	32 (97,0)
Non	0 (0)	1 (3,0)
Peut être	1 (2,6)	0 (0)
Situation 2 n (%)		
Oui	27 (71,0)	26 (78,8)
Non	3 (7,9)	5 (15,1)
Peut être	8 (21,1)	2 (6,1)
Situation 3 n (%)		
Oui	34 (89,5)	26 (78,8)
Non	1 (2,6)	2 (6,1)
Peut être	3 (7,9)	5 (15,1)
Situation 4 n (%)		
Oui	38 (100)	28 (84,8)
Non	0 (0)	2 (6,1)
Peut être	0 (0)	3 (9,1)
Situation 5 n (%)		
Oui	19 (50)	11 (33,3)
Non	10 (26,3)	16 (48,5)
Peut être	9 (23,7)	6 (18,2)
Situation 6 n (%)		
Oui	33 (86,8)	23 (69,8)
Non	1 (2,6)	5 (15,1)
Peut être	4 (10,6)	5 (15,1)
Connaissance cyberharcèlement / harcèlement scolaire	Femme	Homme
Connaissez-vous la définition du harcèlement/cyberharcèlement scolaire ?		
Oui	28 (73,7)	16 (48,5)
Non	10 (26,3)	17 (51,5)
Avez-vous été confronté(é) à des situations de harcèlement scolaire dans votre carrière ?		
Oui	25 (65,8)	19 (57,6)
Non	13 (34,2)	14 (42,4)
Moyens d'actions	Femme	Homme
Votre établissement met-il en place des actions de prévention du harcèlement scolaire ?		
Oui	33 (86,8)	25 (75,8)
Non	5 (13,2)	8 (24,2)
Pensez-vous avoir les ressources suffisantes pour agir ?		
Oui	9 (23,7)	15 (45,4)
Non	29 (76,3)	19 (57,6)

Tableau 10: Caractéristique de la population enseignante selon le sexe

2.6 Données relatives à l'ancienneté

Concernant les enseignants qui exercent depuis moins de 5 ans, on observe que la totalité de ces enseignants considèrent la situation 1 comme du harcèlement. Les enseignants affirment à 64,3% que la situation 2 et à 71,4% que la situation 3 constituent du harcèlement. La majorité des enseignants (92,9%) pensent que la situation 4 est une situation de harcèlement. Près de la moitié affirment que la situation 5 ne relève pas du harcèlement. Plus de 80% considèrent que la situation 6 reflète du harcèlement. Plus de la moitié des enseignants qui exercent depuis moins de 5 ans affirment connaître la définition du harcèlement et avoir été confrontés à des situations de harcèlement. Pour 85,7% des enseignants, des actions de prévention sont mises en place dans leur établissement. Près des trois-quarts des enseignants pensent ne pas avoir les ressources suffisantes pour agir contre 28,6% qui pensent les avoir.

Pour 66,7% des enseignants qui ont entre 5 et 10 ans d'expérience considèrent les situations 1, 2 et 6 comme du harcèlement. La totalité des enseignants affirment que les situations 3 et 4 sont des situations de harcèlement. La situation 5 n'est pas considéré comme du harcèlement par 66,7% des enseignants. Plus de 60% des enseignant qui ont entre 5 et 10

ans d'expérience affirment connaître la définition du harcèlement et ont déjà été confronté à des situations de harcèlement dans leur carrière. La totalité des enseignants ont répondu « Oui » à la question « Votre établissement met-il en place des actions de prévention du harcèlement scolaire ? ». La totalité des enseignants considèrent ne pas avoir les ressources suffisantes pour agir.

D'après le tableau 11, la totalité des enseignants avec une expérience comprise entre 10 et 20 ans considèrent que la situation 1 constitue du harcèlement. Plus de 80% de la population étudiée affirme que les situations 2, 3 et 4 sont des situations de harcèlement. Concernant la situation 5, elle ne relève pas du harcèlement pour 43,8% des enseignants. Trois-quarts des enseignants pensent que la situation 6 reflète une situation de harcèlement. Les enseignants affirment à 68,7% connaître la définition du harcèlement. Plus de la moitié des enseignants ont déjà été confrontés à des situations de harcèlement. La majorité des enseignants sont dans des établissements qui mettent en place des actions de prévention. Seulement 18,7% des enseignants pensent avoir les ressources suffisantes pour agir.

Tous les enseignants qui ont plus de 20 ans d'expérience professionnelle affirment que la situation 1 constitue du harcèlement. Plus des trois-quarts de la population pensent que les situations 2, 3, 4 et 5 sont des situations qui reflètent du harcèlement. La situation 6 est considérée comme du harcèlement pour 57,9% des enseignants. Plus de la moitié des enseignants affirment connaître la définition du harcèlement et ont déjà vécu des situations de harcèlement dans leur carrière. Les trois-quarts des enseignants sont en poste dans des établissements qui mettent en place des actions de prévention. Près de la moitié des enseignants considèrent avoir les ressources pour agir.

Reconnaissance du cyberharcèlement / harcèlement scolaire	Moins de 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 20 ans	Plus de 20 ans
Situation 1 n (%)				
Oui	14 (100)	2 (66,7)	16 (100)	38 (100)
Non	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Peut être	0 (0)	1 (33,3)	0 (0)	0 (0)
Situation 2 n (%)				
Oui	9 (64,3)	2 (66,7)	13 (81,2)	29 (76,3)
Non	2 (14,3)	0 (0)	0 (0)	6 (15,8)
Peut être	3 (21,4)	1 (33,3)	3 (18,8)	3 (7,9)
Situation 3 n (%)				
Oui	10 (71,4)	3 (100)	14 (87,5)	33 (86,8)
Non	0 (0)	0 (0)	0 (0)	3 (7,9)
Peut être	4 (28,6)	0 (0)	2 (12,5)	2 (5,3)
Situation 4 n (%)				
Oui	13 (92,9)	3 (100)	15 (93,8)	35 (92,1)
Non	0 (0)	0 (0)	1 (6,2)	2 (5,3)
Peut être	1 (7,1)	0 (0)	0 (0)	1 (2,6)
Situation 5 n (%)				
Oui	5 (35,7)	1 (33,3)	4 (25,0)	30 (79,0)
Non	6 (42,9)	0 (0)	7 (43,8)	4 (10,5)
Peut être	3 (21,4)	2 (66,7)	5 (31,2)	4 (10,5)
Situation 6 n (%)				
Oui	12 (85,7)	2 (66,7)	12 (75,0)	22 (57,9)
Non	0 (0)	1 (33,3)	1 (6,2)	16 (42,1)
Peut être	2 (14,3)	0 (0)	3 (18,8)	0 (0)
Connaissance cyberharcèlement / harcèlement scolaire				
Connaissez-vous la définition du harcèlement/cyberharcèlement scolaire ?				
Oui	9 (64,3)	2 (66,7)	11 (68,7)	22 (57,9)
Non	5 (35,7)	1 (33,3)	5 (31,3)	16 (42,1)
Avez-vous été confronté(é) à des situations de harcèlement scolaire dans votre carrière ?				
Oui	8 (57,1)	2 (66,7)	9 (56,2)	25 (65,8)
Non	6 (42,9)	1 (33,3)	7 (43,8)	13 (34,2)
Moyens d'actions				
Votre établissement met-il en place des actions de prévention du harcèlement scolaire ?				
Oui	12 (85,7)	3 (100)	15 (93,7)	30 (78,9)
Non	2 (14,3)	0 (0)	1 (6,3)	8 (21,1)
Pensez-vous avoir les ressources suffisantes pour agir ?				
Oui	4 (28,6)	0 (0)	3 (18,7)	18 (47,4)
Non	10 (71,4)	3 (100)	13 (81,3)	20 (52,6)

Tableau 11: Caractéristique de la population enseignante selon l'ancienneté

II. Discussion

Le harcèlement et le cyberharcèlement scolaire sont devenus des priorités du ministère chargé de l'Éducation Nationale. L'action du ministère repose sur la mise en place du programme de lutte contre le harcèlement à l'École (pHARe) depuis 2021 et étendue au lycée à partir de la rentrée 2023 (pHARe, 2024). Le décret du 16 août 2023 a permis de donner des moyens supplémentaires aux chefs d'établissement face aux situations de harcèlement. Cette action a été renforcée à la rentrée 2023 par le plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école. Le dispositif pHARe est un plan de prévention basé sur 5 piliers :

1. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
2. **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
3. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
4. **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
5. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté

PHARe est un moyen de créer une communauté protectrice qui participe à l'amélioration du climat scolaire, mobilisant les personnels, des élèves ambassadeurs et les parents d'élèves (*Lutter contre le harcèlement entre élèves, 2024*).

Mes questionnaires vont permettre d'analyser le pilier 1 et 2 pour le questionnaire élèves et 1, 2, 3 et 5 pour le questionnaire enseignants du dispositif pHARe. La première distinction que nous pouvons faire au vu des résultats c'est que les différentes situations de harcèlement proposées dans les questionnaires ont été globalement bien identifiées par les élèves ou les enseignants.

Les situations 3 et 5 ont obtenus des réponses très hétérogènes de la part des élèves. En effet ces situations sont plus difficiles à être identifiées comme du harcèlement par les élèves. Ces deux situations ont été choisies pour leur contexte qui pourrait ne pas s'apparenter à du harcèlement alors que nous sommes déjà dans une situation de début de harcèlement. Ces deux situations peuvent déjà provoquer un mal-être pour la victime, on se retrouve bien dans une intention de nuire à la personne, où la victime ne peut se défendre seule.

Globalement les garçons ont plus de mal à identifier les situations de harcèlement scolaire que les filles. Les élèves de sixième ont eu plus de mal à identifier la situation 3 comme du harcèlement. Alors que se sont les élèves de quatrième qui ont eu plus de mal à identifier la situation 5 comme du harcèlement. Les élèves de terminale ont été les plus qualifiés pour identifier les situations 3 et 5 comme du harcèlement. Toutes les situations présentes dans le questionnaire relevaient du harcèlement scolaire.

Pour la situation 3 il était difficile de l'identifier comme du harcèlement car le problème est résolu à chaque fin de cours. Or on se situe bien dans une répétition d'acte avec une intention de nuire. Pour la situation 5, le fait de faire circuler des rumeurs est considéré comme une intention de nuire de la part des auteurs. La victime se sent observée et cela provoque un certain mal-être qui peut être difficile à identifier pour les élèves. Les situations qui ne se distinguent pas clairement comme du harcèlement par des violences physique, moral et/ou verbal sont plus difficile à être identifiées comme tel.

Du point de vue des enseignants, la situation 5 a été plus difficile à être identifiée comme du harcèlement. Les autres situations ont été très bien identifiées sans trop de difficulté. Globalement les enseignants ont eu plus de mal à identifier les situations que les enseignantes. Les enseignants avec moins de 5 ans d'expérience ou entre 5 et 10 ans d'expérience ont eu plus

de difficultés à identifier les situations de harcèlement. En effet ils n'ont surement pas l'expérience et le recul nécessaire pour parvenir à identifier clairement ces situations.

Le deuxième constat peut être fait sur les connaissances du harcèlement. Le harcèlement défini par les élèves a été analysé selon les trois critères le caractérisant. L'intention de nuire est une composante importante, 78,2% des élèves l'ont mentionné de façon induite. La répétition revient ensuite avec 58,5%. En revanche l'incapacité de se défendre n'est que très peu présente avec 16,6%. Au vu de ses résultats nous pouvons donc penser que les élèves ont une définition assez juste du harcèlement.

Le harcèlement tel que le définissent les enseignants s'apparente donc à la définition scientifique. Si l'on considère les trois critères le caractérisant, répétition, intentionnalité et emprise, la répétition est une composante importante, 45,1% des enseignants interrogés la mentionne. En revanche, l'intentionnalité et la relation d'emprise ne sont pas évoquées en tant que telles, ces deux critères sont induits. Pour traduire l'intentionnalité les enseignants parlent à 64,8% de moqueries, 40,8% d'injures, 35,2% de violence et 29,9% de malveillance. La relation d'emprise revient sous forme d'isolement (38%), de mal-être de la victime (33,8%), d'aspect physique/moral/verbal (19% / 11% / 8%), le groupe (11%) et enfin la relation asymétrique (7%). Nous pouvons donc penser que la définition que les enseignants ont du harcèlement scolaire est assez juste et qu'ils sont a priori en mesure de l'identifier.

Le harcèlement scolaire était peu présent dans la population d'élèves interrogés puisque seulement un quart des élèves auraient déjà été harcelés. Il aurait fallu les interroger s'ils avaient déjà été témoins de harcèlement pour mieux se rendre compte de l'étendue. Cependant, les enseignants ont déjà eu affaire à de nombreuses situations de harcèlement puisque 62% d'entre eux ont déjà été confrontés à des situations de harcèlement dans leur carrière.

Le troisième constat que nous pouvons faire concerne les moyens d'actions (pilier 5). Sur les enseignants interrogés, 81,7% d'entre eux sont dans des établissements qui mettent en place des actions de prévention. Ces interventions mobilisent les instances de démocratie scolaire et associent des partenaires avec des interventions à 36,2%. Pour 25,9% ces actions sont faites par le programme pHARe. Nous pouvons donc penser que les établissements participent bien à l'éducation et à la formation des élèves sur le harcèlement.

Le quatrième constat concerne la formation des enseignants et la capacité d'intervention. Les enseignants interrogés ne se sentent pas en mesure d'agir pour 70,4% d'entre eux. Les enseignants qui considèrent avoir les moyens d'agir, disposent comme ressources en grande majorité des services de l'établissement pour 57,1%. Seulement 19% d'entre eux se sentent en mesure d'agir grâce à des formations. Les enseignants avec plus de 20 ans d'expérience se sentent les plus aptes à agir face au harcèlement avec 47,4%. En effet, l'expérience professionnelle et l'appréciation peut être un outil pour agir.

Un problème survient ici sur le fait que le harcèlement peut être autant présent dû à un manque de formation et de capacité d'intervention des enseignants. Pour endiguer le problème du harcèlement il faut éduquer et former les enseignants et les personnels d'éducation mais également les élèves qui sont les premiers témoins de ces situations.

Pour en revenir aux hypothèses émises. La première hypothèse étant « Les élèves et les enseignants ne savent pas reconnaître des situations de harcèlement. Ainsi les élèves ne se rendent pas compte qu'ils peuvent harceler et les enseignants ne peuvent pas intervenir ». On observe que les élèves et les enseignants ont la capacité de reconnaître des situations de harcèlement quand celles-ci s'apparentent exclusivement aux 3 principaux critères de la définition scientifique. En revanche, ils ont plus de mal à identifier des situations plus ambiguës qui ne montrent pas clairement de violence. Le problème du harcèlement vient sûrement du fait que les élèves n'ont pas forcément conscience que leurs actes peuvent parfois déjà s'apparenter à du harcèlement, même s'il n'y a pas de violence. Les enseignants sont globalement en mesure de détecter les situations de harcèlement.

La deuxième hypothèse émise étant « Les actions de prévention du harcèlement et du cyberharcèlement au sein des établissements sont inexistantes ou minoritaires. Les cas de harcèlement et de cyberharcèlement ne sont pas traités comme ils le devraient. ». Les établissements mettent bien en place des actions de prévention du harcèlement. Ces actions font énormément appel à des acteurs mais aussi au dispositif gouvernemental. Avant la mise en place du dispositif PHARe, on peut supposer que les établissements étaient moins aptes à mettre en place des actions. De plus avec ce dispositif, on a pu observer une réelle évolution de la prise en charge du harcèlement. Un protocole de prise en charge a été mis en place dans les établissements scolaires (Annexe 3 - Protocole de prise en charge 2d degré).

La troisième hypothèse émise étant « Les enseignants ne sont pas formés à lutter contre le (cyber)harcèlement. ». On constate que très peu d'enseignants ayant répondu à ce questionnaire ont suivi des formations sur le harcèlement, seulement 4 d'entre eux. Une formation des personnels à la lutte contre le harcèlement a été mise en place. Cette formation s'inscrit dans le parcours magistère « Prévenir et lutter contre le harcèlement à l'École ». L'objectif de cette formation est de cultiver des compétences professionnelles appropriées pour diverses situations et d'instaurer une culture collective de lutte contre le harcèlement. Après une analyse approfondie du phénomène du harcèlement, le programme se concentre sur trois aspects clés : la prévention, l'identification et la résolution (*Lutter contre le harcèlement entre élèves*, 2024).

Les dernières actions mise en place par le ministère de l'Éducation Nationale, au cours de l'année 2023 et 2024, ont permis d'améliorer la prise en charge du harcèlement afin d'essayer de le contenir. Les questionnaires que j'ai pu réaliser ne se situent qu'à une très faible échelle, seulement deux établissements concernés. Ils ne sont pas représentatifs de la population à l'échelle nationale. Cependant les questionnaires mis en place par le ministère de l'Éducation Nationale peuvent nous aider à mieux appréhender la vision nationale du harcèlement.

Au niveau des collèges et des lycées, les élèves ont révélé que la moquerie ou l'insulte est l'atteinte qui touche le plus d'élèves de manière répétée, cela concerne 11% des collégiens et 7% des lycéens. Ensuite on retrouve les rumeurs, puis les bousculades volontaires.

En outre, 6% des élèves de collège et 4% des élèves de lycée, ayant signalé cinq incidents ou plus de manière récurrente ou répondu négativement à six questions ou plus sur des aspects de leur qualité de vie scolaire, sont touchés par le harcèlement. Les autres élèves sont classés dans le groupe à surveiller, englobant 6% des collégiens et 5% des lycéens.

Enfin, les élèves qui éprouvent fréquemment des difficultés dans leur école ou établissement sont plus enclins à solliciter de l'aide lorsqu'ils ont été confrontés à un nombre considérable d'incidents répétés. Ainsi, 32% des collégiens et 22% des lycéens ont déjà cherché de l'aide auprès d'un camarade, de leurs parents, d'un membre du personnel éducatif ou d'un

adulte de l'école. Ces chiffres sont plus élevés parmi les élèves qui ont été confrontés à des incidents répétés, atteignant 69% des collégiens et 62% des lycéens victimes de cinq incidents répétés ou plus ayant déjà sollicité de l'aide (*Premiers résultats statistiques de l'Enquête harcèlement 2023, 2024*).

Le harcèlement et le cyberharcèlement sont bien présents dans les établissements scolaires. Les élèves sont bien formés à demander de l'aide et les personnels sont en capacités de les aider. Il est impératif de mettre en œuvre des mesures visant à limiter le harcèlement dès maintenant, notamment en éduquant les élèves sur le harcèlement et en développant leurs compétences psychosociales.

Conclusion

Dans ce mémoire de recherche, nous avons exploré la question de l'efficacité des mesures de prévention et d'action en milieu scolaire face au harcèlement et au cyberharcèlement, en mettant l'accent sur la reconnaissance et la connaissance de ces phénomènes par les élèves et les enseignants. Nous avons également examiné les actions de prévention et de lutte entreprises dans les établissements du second degré, en cherchant à recueillir des retours d'élèves et de professeurs.

À la lumière de notre analyse, plusieurs hypothèses émergent :

Premièrement, il semble que tant les élèves que les enseignants possèdent une sensibilisation et des connaissances sur la reconnaissance des situations de harcèlement., ce qui leur donne la capacité à intervenir efficacement. Cependant les élèves pourraient ne pas se rendre compte qu'ils peuvent être auteurs de harcèlement dans des situations qui ne font pas appel à de la violence directe envers une personne, tandis que les enseignants pourraient ne pas être en mesure d'identifier et de traiter adéquatement ces cas de harcèlement.

Deuxièmement, nos observations suggèrent que les actions de prévention du harcèlement et du cyberharcèlement dans les établissements du second degré peuvent être insuffisantes en dehors des actions mise en place par le gouvernement. Il apparaît que les cas de harcèlement et de cyberharcèlement ne sont pas toujours traités avec la rigueur et l'attention qu'ils requièrent suivant les établissements, malgré la mise en place d'un protocole de prise en charge. Tout ceci laisse les victimes sans soutien adéquat et peut aboutir à des situations tragiques.

Enfin, il est possible que les enseignants ne soient pas suffisamment formés pour faire face au harcèlement, en particulier au cyberharcèlement, dans leur pratique quotidienne. Cette lacune dans la formation pourrait limiter leur capacité à reconnaître, prévenir et gérer efficacement ces problèmes au sein de leur classe et de leur établissement.

En conclusion, notre recherche souligne l'importance cruciale de continuer à renforcer la sensibilisation et la formation des élèves et des enseignants sur le harcèlement et le cyberharcèlement, ainsi que de développer et de mettre en œuvre des actions de prévention et de lutte plus efficaces au sein des établissements scolaires. Un travail important doit être fait sur les élèves afin de développer leur empathie pour réduire la violence et favoriser l'entraide et la compréhension. En adressant ces aspects, il est possible de créer des environnements éducatifs plus sûrs et plus inclusifs, où chacun peut s'épanouir librement, sans craindre d'être victime de violence ou d'intimidation.

Bibliographie

- 5 chiffres clés à retenir sur le cyberharcèlement des jeunes. (2022, mai 9). ladepeche.fr. <https://www.ladepeche.fr/2021/10/07/5-chiffres-cles-a-retenir-sur-le-cyberharcèlement-des-jeunes-9836716.php>
- Administration (HRSA), H. R. and S. (2019, septembre 13). *Stop Bullying Home Page* [Text]. <https://www.stopbullying.gov/>
- Bellon, J.-P., & Gardette, B. (2017). *Harcèlement et cyberharcèlement à l'école : Une souffrance scolaire 2.0* (2e édition actualisée). ESF éditeur.
- Ce qu'il faut savoir sur la violence et le harcèlement à l'école | UNESCO. (2023, avril 20). <https://www.unesco.org/fr/articles/ce-qu'il-faut-savoir-sur-la-violence-et-le-harcèlement-lecole>
- Direction de l'information légale et administrative (Première ministre). (2022, mars 8). *Le harcèlement scolaire devient un délit : Ce que dit la loi*. <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15548>
- Elliott, M., & Blaya, C. (2015). *Prévenir le (cyber)harcèlement en milieu scolaire*. De Boeck supérieur.
- Hasnaoui, R. (2016, novembre 28). *Les résultats de recherche dans votre mémoire*. Scribbr. <https://www.scribbr.fr/plan-memoire/resultats-de-recherche/>
- Helion, & Jequel. (2021, novembre 19). *Éducation : Les chiffres du harcèlement scolaire en France*. Franceinfo. https://www.francetvinfo.fr/societe/education/harcèlement-a-l-ecole/education-les-chiffres-du-harcèlement-scolaire-en-france_4850895.html
- Le CPE et la lutte contre le harcèlement scolaire (Guide de mise en place)*—[Le site des Conseillers Principaux d'Éducation]. (2015, septembre 2). <https://cpe.ac-creteil.fr/spip.php?article269>
- Le cyberharcèlement chez les ados : Explications et outils. (2013). *Journal du droit des jeunes*, 328(8), 34-38. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/jdj.328.0034>
- Le cyberharcèlement chez les jeunes. (2018). *Enfance*, 3(3), 421-439. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/enf2.183.0421>
- Lutter contre le harcèlement entre élèves. (2024, avril). éducol | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse | Direction générale de l'enseignement scolaire. <https://eduscol.education.fr/974/lutter-contre-le-harcèlement-entre-eleves>
- Maisonnette, H., & Fournier, J.-P. (2012, novembre 7). *Construire une enquête et un questionnaire*—DMG Strasbourg. <http://mediamed.unistra.fr/dmg/recherche-2/construire-une-enquete-et-un-questionnaire/>
- pHARe : Un programme de lutte contre le harcèlement à l'école. (2024, janvier). Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcèlement-l-ecole-323435>
- Premiers résultats statistiques de l'Enquête harcèlement 2023. (2024, février). Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. <https://www.education.gouv.fr/premiers-resultats-statistiques-de-l-enquete-harcèlement-2023-380517>
- Qu'est-ce que le cyberharcèlement ? | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. (2021). <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement/qu-est-ce-que-le-cyberharcèlement-325358>
- Stassin, B. (2016, novembre 25). Le harcèlement scolaire [Billet]. *Cyberviolence & Cyberharcèlement*. <https://doi.org/10.58079/omoc>
- Stassin, B. (2019). *Cyberharcèlement : Sortir de la violence, à l'école et sur les écrans*. C&F éditions.

Annexes

ANNEXE 1 - QUESTIONNAIRE ELEVES.....	58
ANNEXE 2 - QUESTIONNAIRE ENSEIGNANTS.....	62
ANNEXE 3 - PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE 2D DEGRE	67

Le (cyber)harcèlement scolaire

Bonjour,

Je suis étudiante en Master MEEF Second degré, deuxième année. Dans le cadre de mon mémoire de recherche portant sur le (cyber)harcèlement dans l'enseignement secondaire, je souhaite interroger les élèves sur leurs connaissances et leurs visions sur le sujet.

Ce questionnaire est totalement anonyme et les données recueillies ne seront ni partagées ni exploitées dans un autre cadre que celui de ce travail universitaire.

Répondre à ce questionnaire ne vous prendra pas plus de 10 minutes, je vous remercie d'avance pour le temps que vous accepterez d'y consacrer.

* Indique une question obligatoire

Informations sociodémographiques

1. 1. Tu es : *

Une seule réponse possible.

- Une fille
 Un garçon
 Non binaire

2. 2. Classe : *

Une seule réponse possible.

- 6e
 5e
 4e
 3e
 Seconde
 Première
 Terminale

Réponds aux questions concernant ces situations

Situation 1

Manon a découvert que des photos d'elle, prise à son insu, circulent sur X (ex twitter). Tout le monde les partage et se moque d'elle.

3. 3. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Peut-être

Situation 2

Il y a 2 nouveaux élèves au sport. Ils parlent mal notre langue et s'habillent de façon étrange. Un groupe de filles se moque d'eux. Depuis les 2 nouveaux élèves sont mis à l'écart par les autres élèves.

4. 4. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Peut-être

Situation 3

Maxime se fait tout le temps piquer ses stylos et sa trousse. Ceux qui en sont à l'origine trouvent ça drôle et continuent mais rendent ses affaires à Maxime à chaque fin de cours.

5. 5. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Peut-être

Situation 4

Emma est rousse et on se moque régulièrement d'elle par rapport à sa couleur de cheveux. On lui fait souvent des remarques par rapport à ça.

6. 6. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Peut-être

Situation 5

Sarah s'est confiée à sa copine Marie sur sa relation amoureuse. Or Marie a répété la conversation à une autre amie. Depuis une rumeur circule sur Sarah et elle se sent observée par les autres au lycée.

7. 7. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Peut-être

Situation 6

Léo a publié un tiktok sur son compte. De nombreux élèves de sa classe ont partagé sa vidéo et se moquent de lui en commentaire et en privé.

8. 8. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Peut-être

Connaissance du cyberharcèlement/harcèlement

9. 9. Sais-tu ce qu'est le harcèlement ? *

Une seule réponse possible.

- Oui *Passer à la question 11*
- Non

10. 10. As-tu déjà été victime de harcèlement/cyberharcèlement ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

11. 11. Si oui, essaie de définir ce mot *

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Le (cyber)harcèlement scolaire

Bonjour,

Je suis étudiante en Master MEEF Second degré, deuxième année. Dans le cadre de mon mémoire de recherche portant sur le (cyber)harcèlement dans l'enseignement secondaire, je souhaite interroger les enseignants sur leurs connaissances et leurs visions sur le sujet.

Ce questionnaire est totalement anonyme et les données recueillies ne seront ni partagées ni exploitées dans un autre cadre que celui de ce travail universitaire.

Répondre à ce questionnaire ne vous prendra pas plus de 10 minutes, je vous remercie d'avance pour le temps que vous accepterez d'y consacrer.

*** Indique une question obligatoire**

Information sociodémographique

1. 1. Vous êtes : *

Une seule réponse possible.

- Un homme
- Une femme
- Je ne souhaite pas le préciser

2. 2. Vous exercez : *

Une seule réponse possible.

- Depuis moins de 5 ans
- Entre 5 ans et 10 ans
- Entre 10 ans et 20 ans
- Depuis plus de 20 ans

Reconnaissance du cyberharcèlement/harcèlement scolaire

Répondez aux questions concernant ces situations.

Situation 1

Manon a découvert que des photos d'elle, prise à son insu, circulent sur X (ex twitter). Tout le monde les partage et se moque d'elle.

3. 3. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Peut être

Situation 2

Il y a 2 nouveaux élèves au sport. Ils parlent mal notre langue et s'habillent de façon étrange. Un groupe de filles se moque d'eux. Depuis les 2 nouveaux élèves sont mis à l'écart par les autres élèves.

4. 4. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Peut être

Situation 3

Maxime se fait tout le temps piquer ses stylos et sa trousse. Ceux qui en sont à l'origine trouvent ça drôle et continuent mais rendent ses affaires à Maxime à chaque fin de cours.

5. 5. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Peut être

Situation 4

Emma est rousse et on se moque régulièrement d'elle par rapport à sa couleur de cheveux. On lui fait souvent des remarques par rapport à ça.

6. 6. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Peut être

Situation 5

Sarah s'est confiée à sa copine Marie sur sa relation amoureuse. Or Marie a répété la conversation à une autre amie. Depuis une rumeur circule sur Sarah et elle se sent observée par les autres au lycée.

7. 7. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Peut être

Situation 6

Léo a publié un tiktok sur son compte. De nombreux élèves de sa classe ont partagé sa vidéo et se moquent de lui en commentaire et en privé.

8. 8. Est-ce du cyberharcèlement ou du harcèlement ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Peut être

Connaissance du cyberharcèlement/harcèlement

9. 9. Connaissez-vous la définition du harcèlement/cyberharcèlement scolaire *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

10. 10. Dans votre représentation du harcèlement scolaire, pouvez-vous citer cinq mots qui vous font penser aux harcèlements scolaires ?

11. 11. Avez-vous été confronté(é) à des situations de harcèlement scolaire dans votre carrière ?

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

Moyens d'actions

12. 12. Votre établissement met-il en place des actions de prévention du harcèlement scolaire

Une seule réponse possible.

- Oui *Passer à la question 13*
 Non *Passer à la question 14*

Passer à la question 14

13. 13. Si oui, quelles sont ces actions ? *

Passer à la question 14

Moyens d'actions

14. 14. Pensez-vous avoir les ressources suffisantes pour agir ? *

Une seule réponse possible.

Oui *Passer à la question 15*

Non

15. 15. Si oui, quels sont ces ressources ? *

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

2^d DEGRÉ : PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE

RÉVÉLATION DE LA SITUATION

➔ Par qui ?

- ✓ Par l'élève victime ou témoin, la famille, un élève ambassadeur Phare ou un adulte de l'établissement

➔ Comment ?

- ✓ **Au sein de l'établissement** : auprès du chef d'établissement, du coordonnateur harcèlement ou de l'équipe ressource Phare
- ✓ **Via un canal de signalement extérieur à l'établissement** (3018, ligne académique, courrier, etc.) : relais auprès du chef d'établissement par le référent harcèlement départemental

➔ Que faire ?

- ✓ **Accueil de l'élève victime** : écouter (ressentis et faits), assurer de la prise en charge de la situation par les adultes de l'établissement
- ✓ **Mise en place de mesures de protection** : mobiliser les élèves ambassadeurs, renforcer la vigilance de toute la communauté, nommer un adulte référent, mobiliser les élèves proches de la victime
- ✓ **Échanges avec les parents de l'élève victime** : informer, soutenir, assurer de la protection de leur enfant
- ✓ **Information des parents des élèves impliqués** dans la situation, notamment de leurs moyens d'action auprès du 3018 en cas de cyberharcèlement.

PRISE EN CHARGE DE LA SITUATION

➔ En cas de harcèlement ou de cyberharcèlement

Mise en place de la **procédure harcèlement** par l'équipe de direction

- ✓ **Signalement de la situation** :
 - dans Faits établissement (niveau 2)
 - au procureur de la République en cas de harcèlement grave et persistant (article 40 du Code de procédure pénale)
- ✓ **Mesures de traitement immédiat de la situation** :
 - Rencontres avec l'élève victime, le ou les témoins, le ou les auteurs, les familles des élèves concernés
 - Mesures de protection de l'élève ou des élèves victimes
 - Mesures conservatoires

- ✓ **Changement d'établissement de l'élève auteur** en cas de risque caractérisé pour la sécurité ou la santé des autres élèves
- ✓ **Sanctions disciplinaires**
- ✓ **Accompagnement et suivi à long terme** des élèves concernés par l'ensemble des équipes
- ✓ **Mise en place d'actions spécifiques** auprès des classes concernées, voire de l'établissement entier
- ✓ **Suivi dans le temps de la situation** : un élève victime de harcèlement peut être fragilisé plusieurs mois ou années après les faits.



Une **journalisation des faits** par le chef d'établissement ou le coordonnateur harcèlement permettra une traçabilité et un suivi de toutes les actions entreprises jusqu'à la résolution de la situation.

Résumé du mémoire :

Le mémoire aborde la question du cyberharcèlement et du harcèlement en milieu scolaire, en se concentrant sur la perception et la connaissance des élèves et des enseignants à ce sujet. Il examine également les stratégies d'action des personnels éducatifs face à ce phénomène, ainsi que les actions menées contre le harcèlement.

L'étude met en évidence une certaine lacune dans la compréhension du cyberharcèlement et du harcèlement traditionnel parmi les élèves et les enseignants. Les résultats révèlent que de nombreux élèves ne reconnaissent pas toujours les comportements de harcèlement, notamment dans les cas de violence indirecte ou d'une résolution de problème.

Concernant l'action des personnels éducatifs, le mémoire met en lumière l'importance d'une formation spécifique pour les enseignants et le personnel administratif afin de mieux détecter et gérer les cas de (cyber)harcèlement. Des protocoles clairs et des ressources appropriées sont nécessaires pour aider les établissements à répondre efficacement à ces situations.

En ce qui concerne la prévention, le mémoire souligne l'importance de sensibiliser les élèves dès leur plus jeune âge aux dangers du harcèlement, tant en ligne que hors ligne. Des programmes éducatifs et des interventions ciblées peuvent contribuer à créer un environnement scolaire plus sûr et inclusif.

En résumé, le mémoire met en évidence la nécessité d'une approche complète et engagée pour lutter contre le cyberharcèlement et le harcèlement en milieu scolaire, impliquant à la fois les élèves, les enseignants, le personnel éducatif et les parents dans la prévention et la gestion de ces situations délicates.

Mots-clés : harcèlement scolaire, connaissance, actions, élèves, enseignants.

Summary:

The dissertation addresses the issue of cyberstalking and harassment in the school environment, focusing on students' and teachers' perceptions and knowledge of the subject. It also examines the action strategies of educational staff in the face of this phenomenon, as well as the actions taken against harassment. The study highlights a certain gap in the understanding of cyberstalking and traditional harassment among students and teachers. The results indicate that a significant proportion of students are unable to distinguish between harassing and non-harassing behaviours, particularly in instances of indirect violence or problem-solving.

With regard to the role of educational staff, the brief emphasises the necessity of providing specific training for teachers and administrative staff to enable them to more effectively detect and manage cases of (cyber) harassment. It also highlights the importance of clear protocols and appropriate resources to assist schools in responding effectively to these situations.

With regard to prevention, the brief emphasizes the necessity of educating students about the dangers of harassment, both online and offline, from an early age. Educational programs and targeted interventions can facilitate the creation of a safer and more inclusive school environment.

In conclusion, the brief emphasizes the necessity for a multifaceted and dedicated approach to addressing cyberbullying and harassment in educational settings. This approach should involve students, teachers, educational staff, and parents in the prevention and management of these sensitive matters.

Key words: school bullying, knowledge, actions, students, teachers.